

10

OCTOBRE 1966

8^e année

**cahiers de
documentation
européenne**

PARLEMENT EUROPEEN

Direction générale de la documentation
parlementaire et de l'information

Cette publication est consacrée aux problèmes du développement de l'intégration européenne. Outre une analyse des documents les plus marquants et des plus importantes prises de position sur ces problèmes, elle résume les principales activités du Parlement européen, des autres assemblées parlementaires européennes et des parlements des six pays membres relatives à la construction de l'Europe.

Pour compléter ses informations sur les Communautés européennes en ce qui concerne l'activité des Exécutifs, le lecteur est prié de se reporter aux publications officielles suivantes :

Bulletin de la C. E. C. A.

Bulletin de la C. E. E.

Bulletin de la C. E. E. A.

Le Conseil de Ministres publie un communiqué de presse à l'issue de chacune de ses sessions. Son activité fait également l'objet d'une rubrique dans les Bulletins des Communautés.

S O M M A I R E

P r e m i è r e P a r t i e

EVOLUTION DE L'INTEGRATION EUROPEENNE

	<u>Page</u>
I. PROBLEMES GENERAUX	
1 - Critiques des employeurs allemands à l'adresse de la Commission de la C. E. E.	1
2 - Le ministre allemand de l'agriculture et le président de la C. S. U. parlent de la politique européenne	2
3 - La douzième conférence annuelle de l'Atlantic Treaty Association à Munich	4
4 - L'association italienne pour le conseil des communes d'Europe et l'avenir de l'Europe démocratique	5
II. POLITIQUE ET SECTEURS ECONOMIQUES	
1 - La France demande que les Six adoptent une attitude commune sur le problème des liquidités internationales	9
2 - Table ronde sur "L'entreprise dans la Communauté européenne ..	10
III. RELATIONS EXTERIEURES	
1 - Le voyage du chancelier Erhard en Scandinavie et les réactions allemandes	15
2 - Le président de la Fédération des industries belges et l'adhésion de pays tiers à la C. E. E.	22
3 - Les producteurs agricoles italiens et la négociation Kennedy	23
4 - Le développement des échanges commerciaux avec les pays à commerce d'Etat	24

Deuxième Partie

ACTIVITES PARLEMENTAIRES

I. LE PARLEMENT EUROPEEN	
a) 13ème réunion jointe des membres du Parlement européen et des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe ...	27
b) Activité des commissions au mois de septembre	31
II. ASSEMBLEE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE	
Débat politique à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe ..	37
III. LES PARLEMENTS NATIONAUX	
a) France	
Question écrite : La création d'une société commerciale de type européen	41
b) Pays-Bas	
Débats : Le discours du trône et l'Europe	42
Questions écrites : - Renforcement de la coopération entre la C. E. E. et l'A. E. L. E.	42
- Taxe sur le chiffre d'affaires	43
- Le Conseil spécial des ministres de la C. E. C. A. et le problème du charbon	43
- Le Conseil spécial des ministres de la C. E. C. A. et certains tarifs d'exception ..	43
- Mesures prises par la Belgique en vue de diminuer les prix des charbons à usage domestique de production belge	44
- Aide de l'Etat à l'industrie charbonnière des Pays-Bas	44

P r e m i è r e P a r t i e

EVOLUTION DE L'INTEGRATION EUROPEENNE

I - PROBLEMES GENERAUX

1 - Critiques des employeurs allemands à l'adresse de la Commission de la C. E. E.

L'activité intense déployée par la Commission de la C. E. E. dans le domaine de la politique sociale a fait l'objet d'un avis de la Bundesvereinigung der Deutschen Arbeitgeberverbände (B. D. A.) (Fédération des employeurs allemands).

M. Kley, membre du Bureau de la B. D. A., a déclaré devant les journalistes à Bruxelles que les employeurs allemands estimaient que le temps n'était pas encore venu pour une conception très vaste de politique sociale européenne. Des conventions collectives-cadres au niveau européen, telles que les propose la Commission de la C. E. E., ne sont pas encore réalisables et un rapprochement des horaires de travail, dans le sens d'une réduction, serait en contradiction avec les objectifs inscrits par la Commission de la C. E. E. dans son programme économique à moyen terme.

M. Kley a souligné qu'une union économique pouvait très bien fonctionner même s'il y avait certaines différences dans les conditions sociales. La suppression des disparités dans les législations sociales des Etats par la voie de l'harmonisation n'est pas une nécessité absolue. Le traité C. E. E. a laissé aux Etats membres la compétence en matière de politique sociale, car seul le détenteur de l'autorité politique est responsable de la politique sociale. Les employeurs ont donc approuvé les efforts entrepris par le gouvernement français pour que la politique sociale dans la C. E. E. soit, dans une mesure plus grande, confiée au Conseil de ministres. Ils veulent que l'objectif principal de la politique sociale de la C. E. E. soit de parvenir à ce que chaque Etat membre oriente sa législation nationale en matière sociale, et les partenaires sociaux leur politique en matière de salaires et de conventions collectives, en fonction des exigences d'une C. E. E. placée dans la concurrence du marché mondial. A cet égard, l'article 118, relatif à l'harmonisation sociale, et la politique économique à moyen terme forment le cadre dans lequel la politique sociale nationale peut être définie d'une manière qui permette de l'intégrer aux objectifs de l'ensemble de l'économie et assurer ainsi une élévation régulière du niveau de vie dans la C. E. E.

La B. D. A. se félicite de ce que "les fonctionnaires de la Commission de la C. E. E., compétents en matière de politique sociale, commencent à prendre conscience qu'on ne peut dissocier la politique sociale de la situation économique dans les Etats membres". Les travaux accomplis pour la politique

économique à moyen terme ont eu, à cet égard, une influence positive.

Mais, de l'avis des employeurs, la Commission de la C. E. E. est trop attachée à la possession d'un droit d'intervention dans des secteurs partiels de la politique sociale et à l'harmonisation de ces secteurs par des recommandations aux Etats membres. Même si la Commission ne propose d'abord que des études dans des domaines particuliers, elle donne l'impression de vouloir imposer la procédure qu'elle a suivie jusqu'à présent. L'expérience a, selon eux, montré qu'une politique sociale harmonisée ne semblait possible qu'en prenant pour base le niveau social le plus élevé, mais alors la République fédérale - malgré son niveau élevé sur le plan de la politique sociale - aurait encore des efforts à faire.

La Commission de la C. E. E. a, en revanche, des tâches importantes à accomplir en ce qui concerne l'organisation de la libre circulation des travailleurs, où les besoins sociaux et culturels des travailleurs migrants doivent avoir la première place. Les employeurs approuvent plus particulièrement les travaux de réforme des règlements sociaux n° 3 et 4 pour les travailleurs migrants. En outre, ils sont partisans d'une harmonisation de la politique de l'emploi au niveau communautaire, de l'unification en matière de formation des instructeurs et du rapprochement, au plus haut niveau, des qualifications professionnelles terminales. Les employeurs estiment enfin qu'il faut réformer le Fonds social européen, supprimer les entraves aux échanges dues à des dispositions divergentes en matière de sécurité et améliorer les statistiques sociales.

(Neue Zürcher Zeitung, 30 septembre 1966)

2 - Le ministre allemand de l'agriculture et le président de la C. S. U. parlent de la politique européenne

A l'ouverture, le 18 septembre 1966 à Munich, de la Foire internationale de l'alimentation (Ikofa), M. Höcherl, ministre fédéral de l'agriculture, a déclaré que le temps qui restait à courir avant la fusion complète des Communautés était court; les groupements économiques avaient donc tout intérêt à l'utiliser le plus judicieusement possible afin de se préparer à la nouvelle situation. Les droits de douane supprimés, de nouveaux courants d'échanges viendront renforcer les courants traditionnels intensifiés et contribueront à rendre la concurrence encore plus aigüe. Arbitre par excellence, le consommateur se trouvera placé devant une offre plus vaste et, à condition d'utiliser adroitement les possibilités qui lui sont offertes, pourra s'approvisionner mieux. L'évolution sera à tout point de vue profitable au consommateur. Il ne faut pas s'attendre à un renchérissement général. La hausse éventuelle de certains prix sera compensée par des offres plus intéressantes dans d'autres domaines et, à longue échéance, par une baisse résultant de l'amélioration de la productivité dans certains secteurs.

De l'avis du ministre fédéral, c'est l'agriculture allemande qui subira la plus forte pression. Elle devra s'adapter aux débouchés qui lui seront offerts, s'introduire sur d'autres marchés et s'aligner sur les exigences et les besoins nouveaux des consommateurs. Pour l'ensemble du secteur de l'alimentation et pour le commerce alimentaire de détail, l'accès au marché de la C. E. E. représente un grand avantage.

A la même occasion, M. Strauss, président de la C. S. U. s'est déclaré en faveur d'une "Europe des Nations" de type fédéral. Elle constitue à son avis le seul moyen pour les nations européennes de défendre efficacement leurs intérêts face aux grandes puissances. A défaut d'une telle organisation, il ne reste plus aux Allemands et aux autres peuples de l'Europe occidentale qu'à continuer à "vivre et à connaître un certain bien-être aux crochets de la société industrielle américaine". Ce serait cependant la déchéance de l'Europe qui tomberait au rang de province et de région sous-développée.

M. Strauss a souligné d'autre part que la pression venant de l'Est n'était plus assez forte pour que les peuples d'Europe occidentale considèrent encore l'unité politique comme une nécessité impérative. La France elle-même était incapable, en théorie comme en pratique, de réaliser par la force une Europe unie dirigée par elle.

Le président de la C. S. U. se prononça, d'autre part, en faveur d'une concentration nationale des entreprises avec l'encouragement de l'Etat. Il faut créer les conditions favorables à une coopération au sein de l'Europe. Sinon l'Europe, dans le domaine de l'électronique, de l'aéronautique et de l'énergie, tomberait à bref délai dans la dépendance complète de pays d'outre-mer. A ce propos, M. Strauss cita en particulier l'industrie automobile, l'industrie chimique et l'industrie alimentaire. A son avis, le contrôle de l'étranger sur l'industrie européenne de croissance pourrait, à l'avenir, prendre des dimensions insoupçonnées. En investissant en Europe, l'Amérique contribue certes au relèvement du bien-être général; mais elle y tue du même coup toute force créatrice.

Enfin, M. Strauss a déclaré que la France et l'Allemagne devaient inaugurer une politique commune en matière d'équipement et mettre en oeuvre un programme bilatéral d'urgence en vue de la création d'industries-clés capables de soutenir la concurrence. La C. E. E. pourrait alors orienter sa politique en fonction de ces réalisations. Paris et Bonn devraient s'entendre sur la politique à suivre à l'égard des échanges avec le bloc oriental.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 19 September 1966;
Die Welt, 19 September 1966)

3 - La douzième conférence annuelle de l'Atlantic Treaty Association à Munich

Du 19 au 23 septembre 1966 s'est tenue à Munich la douzième conférence annuelle de l'Atlantic Treaty Association. L'Alliance atlantique, la situation actuelle de cette alliance ainsi que la menace communiste ont composé les thèmes principaux de cette conférence à l'issue de laquelle la résolution suivante a été adoptée.

1. L'Alliance atlantique est une Communauté qui n'est dirigée contre aucune nation mais s'oppose à la guerre en tant qu'ultime ressource de la politique. Au cours des dix-sept années de son existence, elle a pu atteindre son objectif fondamental, le maintien de la paix et de la sécurité des territoires de l'Atlantique Nord. La nécessité d'une organisation civile et militaire intégrée de l'Alliance est tout aussi impérative aujourd'hui qu'autrefois. La menace permanente rend nécessaire le maintien sur le continent des troupes américaines, britanniques et canadiennes ainsi que le renforcement de la sécurité dans la zone méditerranéenne. L'interdépendance des partenaires constitue en l'occurrence le meilleur garant de l'indépendance.
2. Bien que la menace communiste ait quelque peu changé d'aspect et de nature, elle n'en est pas moins aussi réelle que par le passé. Son objectif principal demeure la domination du monde. Le potentiel conventionnel et nucléaire de l'Union soviétique et de la Chine est en constante augmentation. La guerre subversive que les communistes mènent sous les formes les plus diverses en Asie du Sud-Est, au Moyen-Orient, en Afrique et en Amérique latine ainsi que dans les pays de l'Alliance atlantique se poursuit. Cette guerre sans déclaration de guerre ne peut en aucun cas se faire avec un simple appareil militaire ou diplomatique.
3. Les 14 Etats membres étroitement unis dans l'Alliance ne négligeront rien : a) pour combler les lacunes qui sont apparues dans l'intégration de leur défense à l'occasion du récent retrait de la France, et b) pour s'assurer de nouveau sans tarder la pleine coopération de la France. Ils sont d'autant plus enclins à le faire qu'une partie appréciable de la population française est demeurée fidèle aux idéaux et aux objectifs de la Communauté atlantique.
4. Les membres de l'Alliance devraient unir leurs efforts pour examiner plus en détail tous les moyens possibles de réaliser une harmonisation dans toutes les questions d'intérêt commun qui se posent en matière politique, militaire, économique et culturelle; ce qu'il faut, c'est enregistrer des résultats concrets et éviter les crises au lieu d'avoir à les résoudre. Il importe, d'autre part, de renforcer les institutions actuelles de l'O.T.A.N. et de les adapter aux données de l'évolution dans le domaine militaire et politique ainsi que de créer dans le monde libre des institutions qui permettent d'édifier une véritable Communauté atlantique répondant aux exi-

gences actuelles. La Conférence parlementaire de l'O. T. A. N. doit notamment se transformer en assemblée parlementaire atlantique.

5. Il faut également assurer une plus grande croissance économique grâce à une liberté sensiblement accrue des échanges et en premier lieu grâce à un maximum de progrès dans les négociations Kennedy et dans l'harmonisation, entre les diversés organisations responsables, de la politique économique, financière et monétaire. Les nations de la Communauté atlantique recherchent l'expansion économique non seulement dans leur propre intérêt mais également dans celui des pays en voie de développement. Il est évident qu'en la matière les entreprises privées ont tout autant que les pouvoirs publics un rôle important à jouer.
6. Les récents développements dans certains pays communistes d'Europe permettent d'envisager l'établissement de relations étroites avec ces pays. L'Alliance devrait certes viser à mettre à profit ces possibilités sans toutefois perdre de vue les dangers qu'il y a à entretenir des relations avec des nations aux objectifs si diamétralement opposés aux siens. Une solution au problème Est-Ouest qui soit acceptable pour tous et assure notamment la réunification de l'Allemagne dans la paix et la liberté est directement conditionnée par la puissance et la cohésion de l'Alliance atlantique.

L'Assemblée rappelle à cet égard les paroles de M. Manlio Brosio, Secrétaire général de l'O. T. A. N. : "Les traités ne remplacent que fort imparfaitement l'intimidation efficace".

7. Pour parvenir à ces résultats, l'appui de l'opinion publique est d'une importance vitale. La jeune génération notamment a besoin d'information, d'une éducation éclairée et d'une direction politique résolue. L'Atlantic Treaty Association invite instamment tous ses membres et tous les gouvernements qui en font partie à déployer de plus grands efforts et davantage de ressources pour atteindre cet objectif essentiel : bâtir le monde de demain et prévoir les directives, les mesures et les institutions politiques communes nécessaires à cet effet.

(Résolution finale de la douzième Conférence annuelle de l'Atlantic Treaty Association qui s'est réunie à Munich en septembre 1966)

4 - L'Association italienne pour le conseil des communes d'Europe et l'avenir de l'Europe démocratique

Les 16 et 17 septembre 1966 s'est tenu à Ancone le cinquième Congrès de l'Association italienne pour le conseil des communes d'Europe (A. I. C. C. E.). Le Parlement européen était représenté par M. Bersani. Le Congrès a examiné différents sujets parmi lesquels les problèmes européens, l'action à mener par les forces démocratiques pour faire avancer l'intégration écono-

mique et politique, les instruments les plus adéquats d'une diffusion efficace de l'idée européenne.

Toutes ces questions ont fait l'objet d'un examen systématique dans le rapport du secrétaire général de l'A. I. C. C. E., M. Serafini. Celui-ci a tout d'abord invité l'assemblée à étudier la question de savoir s'il convenait ou non que l'Association donne une forme plus organique et plus complète aux courants de pensée traditionnels qui se concrétisent dans les trois forces politiques européennes (socialiste, démocrate-chrétienne et libérale). Pour sa part, le professeur Serafini a proposé à cet égard la création d'un front démocratique européen dans lequel devraient se retrouver les trois internationales (socialiste, démocrate-chrétienne et libérale), les forces technologiques, économiques et culturelles ainsi que les mouvements fédéralistes, afin que puisse être menée une action plus énergique et plus concrète à tous les niveaux. Selon M. Serafini, le niveau à considérer en premier lieu, le niveau auquel cette action peut être le plus efficace est celui des pouvoirs locaux : communes, provinces et régions. Soulignant le rôle énorme joué par les pouvoirs locaux dans la réalisation des projets d'intégration européenne, l'orateur a déclaré qu'il suffit, pour en évaluer l'importance, de songer aux thèmes de la programmation économique à l'échelle régionale, aux problèmes des finances locales, de l'harmonisation fiscale et de l'égalisation des régimes des petites et des grandes communes : toutes questions qui exigent que l'on s'engage résolument, sur le plan culturel comme sur le plan politique, à défendre l'autonomie des pouvoirs locaux et à les revaloriser dans le cadre de l'Europe. Concluant son rapport, M. Serafini a affirmé que dans l'Europe de demain les communes auront donc à mener une action d'importance primordiale, dont l'efficacité sera d'autant plus grande qu'elles seront plus vite à même d'affronter et de résoudre les problèmes dans une perspective plus large et qu'elles réussiront à resserrer les liens entre l'administration et le citoyen, c'est-à-dire en somme, à prendre en mains les rênes de la politique européenne.

Dans le débat qui a été consacré au rapport de M. Serafini sont intervenus, entre autres, MM. Grosso, président de l'A. I. C. C. E., Petrilli, président de la section italienne du Mouvement européen, Zagari, sous-secrétaire aux Affaires étrangères, et Romita, sous-secrétaire à l'Instruction publique.

Après avoir attiré l'attention sur la coupure existant entre les citoyens et la vie politique, M. Grosso, maire de Turin, a souhaité qu'un dialogue approfondi s'établisse entre gouvernement et gouvernés. M. Petrilli, après avoir mis l'accent sur la nécessité de mobiliser toutes les forces politiques qui croient en l'Europe, a affirmé que l'unification socialiste constitue un élément positif pour l'europhisme en Italie.

Pour M. Zagari, l'union de l'Europe, plus encore qu'un fait politique ou économique, est un fait de conscience populaire et comme telle, ne peut que venir d'en bas. Il a ajouté que l'objectif fondamental à poursuivre par les partisans de l'Europe est l'édification d'une Europe, unie à la base par la pous-

sée des masses et guidée au sommet par des institutions démocratiques élues et contrôlées. M. Zagari s'est attaché à souligner l'importance revenant à une politique économique programmée au niveau européen, accompagnée d'un développement de la composante sociale du processus d'intégration, afin que soient éliminés les déséquilibres spécifiques et sectoriels. L'orateur a encore attiré l'attention des congressistes sur la nécessité, pour l'Europe occidentale, de mettre au point un programme commun de recherche scientifique et technique, afin de combler son retard par rapport aux Etats-Unis et à l'U.R.S.S. M. Zagari a réaffirmé que la Communauté européenne ne doit pas tendre seulement à consolider sa position à l'intérieur, mais s'efforcer en outre d'élargir ses frontières géographiques en commençant par accueillir la Grande-Bretagne. Il faut, a conclu le sous-secrétaire aux Affaires étrangères, que la première phase de l'intégration européenne, caractérisée par des décisions venant d'en haut, soit suivie d'une nouvelle phase qui se caractérise par la participation des populations à la construction de l'Europe. Il convient par conséquent, a précisé M. Zagari, que l'action, non seulement des gouvernements mais aussi de tous les mouvements à caractère européen, porte sur l'éducation, sur la propagation des principes européens dans l'opinion publique : c'est le seul moyen de rapprocher les masses de l'idée européenne.

Quant à M. Romita, il a déclaré que ce n'est qu'en réalisant un front démocratique européen que l'A. I. C. C. E. pourra remplir sa fonction politique et éducatrice à l'encontre des oppositions nationales; que c'est là le seul moyen de faire rattraper à l'intégration politique le temps perdu par rapport à l'intégration économique, et de pousser l'action fédéraliste au-delà de la réalisation de l'objectif valable, mais limité, du Marché commun, jusqu'à l'étendre à tous les pays démocratiques de l'Europe.

Répondant aux différents orateurs, M. Serafini a répété qu'il était indispensable de donner un contenu concret aux institutions européennes parce que les masses ne peuvent plus être mobilisées, si on ne leur rappelle pas quelques-unes des fins essentielles de l'Europe. Il a déclaré, pour finir, que la fédération européenne peut jouer un rôle fondamental dans l'instauration d'un ordre mondial fondé sur la paix.

A ce point de la réunion, le Congrès a adopté à l'unanimité, moins une abstention, une résolution politique. Dans celle-ci, le Congrès prononce une nouvelle condamnation du nationalisme quel qu'il soit, souhaite que le problème de l'échéance prochaine du Pacte Atlantique soit abordé dans une perspective européenne, attire l'attention sur l'imminence de certaines échéances prévues dans le processus d'intégration européenne qui exigent un véritable gouvernement communautaire, réaffirme la nécessité de prévoir une représentation italienne qualifiée et responsable au sein de l'Exécutif et d'adapter et de compléter la délégation italienne au Parlement européen, souhaite l'élargissement de la Communauté au-delà des six pays, souligne l'importance et l'utilité, sur le plan démocratique et supranational, du service rendu par le Conseil des communes d'Europe aux pouvoirs locaux, invite en ce qui

concerne la politique à moyen terme l'Association à poursuivre ses contacts et sa coopération avec le Parlement européen, en particulier avec le groupe du Parlement chargé des problèmes locaux, et avec l'Exécutif communautaire, à poursuivre les initiatives déjà prises en vue d'organiser des rencontres et une coopération régionale par-delà les frontières nationales, en accordant une attention particulière aux problèmes des régions sous-développées et marginales, formule enfin des vœux pour que son expérience soit mise à profit dans l'action déployée par le Fonds européen pour la Jeunesse.

(Avanti, 17 et 18 septembre 1966; Communes d'Europe, septembre 1966)

II - POLITIQUE ET SECTEURS ECONOMIQUES

1 - La France demande que les Six adoptent une attitude commune sur le problème des liquidités internationales

Avant la réunion des ministres des finances des pays de la C.E.E. à Luxembourg le 12 septembre, M. Michel Debré, ministre français de l'économie et des finances, a remis à la presse la déclaration suivante : "Nous nous trouvons entre deux étapes importantes des travaux sur la réforme du système monétaire international. A la fin de juillet dernier, le groupe des Dix était parvenu à La Haye, sur ce sujet, à des conclusions nuancées, en raison des positions divergentes des membres du groupe des Dix. Les uns ont insisté sur la nécessité de parvenir d'abord à un meilleur équilibre des balances de paiement ; les autres étaient partisans de donner sans plus attendre une suite aux travaux relatifs à la création de nouvelles réserves.

Le choix entre l'une ou l'autre de ces attitudes est à vrai dire fondamental, a poursuivi M. Michel Debré. Dans le premier cas, la réforme nécessaire du système monétaire international pourra être réalisée de façon ordonnée, équilibrée et durable. Dans le second, il est à craindre qu'elle ne serve de prétexte à de nouveaux expédients destinés à permettre le financement des déficits extérieurs entraînés par des gestions internes insuffisantes. Si cette conception prévalait, le risque d'une rupture brusque des mécanismes actuels deviendrait considérable.

Au cours de l'assemblée annuelle des gouverneurs du Fonds monétaire et de la Banque internationale à Washington, à partir du 26 septembre, le débat sur l'ensemble de ce sujet sera inévitablement repris. Les thèses des uns et des autres s'affronteront à nouveau dans une enceinte élargie.

Or, il existe entre les membres du Marché commun une large identité de vues. Ayant eux-mêmes connu l'inflation et l'ayant combattue avec succès, ils savent que l'équilibre de leurs relations avec l'étranger est la condition du progrès de leur économie. Ils se défient donc, par raison ou par expérience, des solutions monétaires aux difficultés économiques et sociales et de la tentation d'échapper à ces difficultés par une fuite en avant.

Il y a, d'autre part, une constatation matérielle à ne pas oublier : c'est qu'en raison de la forte situation extérieure qu'ils ont acquise grâce à leurs politiques d'équilibre financier, les pays du Marché commun devraient, dans l'hypothèse où de nouvelles réserves seraient créées, financer l'essentiel d'une telle opération. Cela reviendrait à consentir des crédits de nature à prolonger les déficits extérieurs qui sont à l'origine des difficultés du système monétaire international. En acceptant comme une solution de facilité d'aller ainsi à l'encontre de leur propre intérêt, au nom d'une coopération internationale à

laquelle ils ont déjà apporté un large concours, les pays européens rendraient en définitive un très mauvais service à tous leurs partenaires.

Ils rendraient également le plus mauvais service aux pays en voie de développement, aux besoins desquels on tente parfois de se référer pour justifier la création de l'unité monétaire additionnelle. Les pays qui emploient sérieusement ce dernier argument commettent une grave erreur. L'aide aux pays en voie de développement appelle plutôt l'organisation des marchés de matières premières et la mise au point d'un système de crédit.

Dans une telle situation, a conclu M. Debré, il est de l'intérêt du monde comme de celui de l'Europe que les vues de nos pays soient affirmées sans ambiguïté. Unis et décidés, nous pouvons aider la collectivité internationale à parvenir à un meilleur équilibre dans l'ordre monétaire."

(Le Monde, 13 septembre 1966)

2 - Table ronde sur "L'entreprise dans la Communauté européenne"

Une table ronde sur le thème "L'entreprise dans la Communauté européenne" a été organisée à Milan les 22 et 23 septembre sous les auspices de l'"Istituto per gli Studi di Economia" (I.S.E.), du "Mondo Economico", de l'"Istituto di Politica Internazionale" (I.S.P.I.) et de "Relazioni internazionali". Pour cette réunion, l'I.S.P.I. avait prêté ses locaux du Palazzo Clerici.

M. Colonna, membre de la Commission de la C.E.E., a indiqué notamment qu'il était opportun, pour réaliser une circulation des produits industriels qui soit vraiment libre de supprimer différentes taxes d'effets équivalant à des droits de douane et des mesures d'effets équivalant à des restrictions quantitatives. La portée pratique de ces mesures pour le commerce communautaire est généralement limitée. D'autre part, en l'absence de règles précises et complètes, on courrait le risque qu'à l'issue de la période transitoire l'un ou l'autre des Etats membres soit tenté d'avoir recours à des mesures de ce genre, d'où l'opportunité de parvenir dans ce domaine à des conclusions définitives.

Plus graves encore que ces effets, du point de vue de la réalisation d'un véritable marché commun, apparaissent les effets des monopoles nationaux de caractère commercial. La Commission a cherché jusqu'ici à trouver des solutions, cas par cas, en examinant chaque monopole dans son contexte propre. Par exemple, pour le tabac, qui fait l'objet d'un monopole en Italie et en France, la Commission, en application de la méthode pragmatique qu'elle a choisie, a entamé l'étude conjointe de tous les éléments de ce problème, à savoir l'importance que représentent pour les Etats, le produit de l'impôt sur le tabac, la nécessité de garantir un revenu rémunérateur aux producteurs agricoles qui ne seraient pas actuellement en mesure de faire face à la concurrence, la difficulté de reconverter dans certaines zones particulièrement

défavorisées une culture du tabac à des coûts non compétitifs. La Commission espère que l'étude de tous ces facteurs permettra d'élaborer un ensemble de propositions équilibrées et de résoudre le problème des discriminations dues à l'existence d'un monopole, par l'élimination des causes qui, sur le plan national, justifient leur existence.

La disparité des charges fiscales, a poursuivi l'orateur, est un élément qui préoccupe également la Commission. En effet, tant que seront en vigueur dans les six pays des systèmes différents en ce qui concerne les impôts indirects et les différentes catégories d'impôt, le risque subsistera que la concurrence puisse être faussée au détriment de l'un ou de l'autre pays. Comme on le sait, depuis longtemps déjà, des propositions ont été présentées au Conseil pour introduire dans les six Etats un système commun de taxes sur la valeur ajoutée. La Commission a, d'autre part, insisté sur la nécessité d'abolir les frontières fiscales : ce qui implique la mise en vigueur d'une taxe identique sur la valeur ajoutée dans les six Etats.

Un autre problème qui tient à coeur à la Commission est celui relatif aux aides gouvernementales aux entreprises. Etant donné qu'en ce domaine, la Commission a des devoirs de contrôle précis et que pour les remplir elle est tenue d'apprécier s'ils sont compatibles avec le traité et à quelles conditions ils le sont, on a décidé que de telles aides doivent être sélectives, nécessaires, et viser exclusivement la rationalisation, la spécialisation ou la reconversion.

En ce qui concerne les entreprises publiques, M. Colonna a indiqué que le traité stipule que leur conduite doit être conforme à celle d'une entreprise privée dans un système de concurrence effective.

M. Olivi, porte-parole de la Commission de la C.E.E., a pris ensuite la parole. Abordant la question des dimensions des entreprises, il a fait observer que l'on peut invoquer principalement deux arguments pour justifier de plus grandes dimensions. Le premier argument se rapporte à la recherche. En effet, le perfectionnement de plus en plus rapide des techniques de production rend indispensable, dans de nombreux secteurs industriels, un développement approprié des investissements dans le secteur de la recherche scientifique. On peut affirmer que cette adaptation est indispensable, si l'on ne veut pas courir le risque d'être éliminé de la compétition économique. Il est évident, d'autre part, que seules les grandes entreprises peuvent disposer des installations les plus modernes. Le second argument concerne le financement et les investissements. Il est certain que la grande entreprise est, de ce point de vue, considérablement avantagée par rapport à la petite ou à la moyenne entreprise. L'importance et la notoriété de l'entreprise facilitent, en effet, non seulement l'accès simultané à différents marchés de capitaux, mais également l'accès à certaines sources qui requièrent en contrepartie des garanties particulières. M. Olivi s'est, par conséquent, déclaré favorable à une concentration des entreprises. Par contre, il s'est montré hostile aux ententes dont le but est, contrairement aux concentrations, non pas de fusionner les entreprises et d'accroître leur puissance, mais de les obliger à adopter

une certaine attitude sur le marché, sans aboutir à rationaliser en aucune façon le processus de la production. On doit se demander si l'on peut admettre les concentrations sans aucune restriction. Il convient de s'y opposer, a déclaré l'orateur, lorsqu'elles ont un caractère monopolistique préjudiciable à une concurrence saine et correcte, au détriment évident des consommateurs.

M. Mattei, secrétaire général adjoint de la Confédération générale de l'Industrie italienne, a indiqué que le traité de Rome, tenant compte des éventuelles conséquences qu'un marché commun pourrait avoir sur la structure et le comportement des entreprises, a peut-être surestimé le rôle que les ententes pourraient avoir par rapport aux concentrations pour affronter une concurrence accrue. L'orateur a encore noté que, non seulement le Marché commun avait favorisé la concentration des entreprises européennes, mais avait également attiré l'attention des pays plus industrialisés, et en particulier, des Etats-Unis, sur l'intérêt que ce nouveau grand marché présente pour l'exploitation des recherches déjà entreprises par eux. Ceci doit inciter l'entreprise européenne à rechercher une dimension non seulement physique, c'est-à-dire s'appliquant au volume des investissements et à la production, mais psychologique et pour ainsi dire intellectuelle. Il n'est pas dit que toute concentration d'entreprise impliquant des dimensions plus importantes soit justifiable du point de vue économique mais il est certainement indispensable que, pour la gestion de toute entreprise européenne, on prenne constamment en considération un vaste marché qui se trouvera de plus en plus en concurrence avec les marchés extérieurs des pays industriellement plus évolués.

M. Riccio, directeur-adjoint du Service législatif du Ministère de la Justice, a fait observer qu'en parlant de sociétés de type européen, certains entendaient se référer à une espèce de super-organisme qui devrait jouir d'une personnalité juridique supranationale et exister parallèlement aux sociétés nationales. Telle n'est pas la bonne conception, a déclaré l'orateur. Si l'on se réfère au traité de Rome, on constatera que celui-ci parle de liberté d'établissement, en ce qui concerne l'accès aux différentes activités dans les autres pays, pour les entrepreneurs de chaque Etat membre qui constituent des sociétés et ouvrent des filiales, des agences et des succursales. Il ne s'agit donc pas d'une sorte de personnalité juridique communautaire; institutionnellement, l'organisation communautaire n'offre aucune base à cet effet; il existe nécessairement un système liant la société à tel pays déterminé. La différence entre ce type de sociétés et la société supranationale envisagée par certains est évidente. Il est donc indéniable que le traité a également pour but de réaliser la liberté de circulation des personnes morales.

M. Pandolfelli, chef de division à la Commission de la C. E. E., a déclaré que "le traité de Rome n'a pas pour objectif immédiat et direct de favoriser la formation d'entreprises de dimension européenne". Ce traité renferme toutes les dispositions permettant de créer un seul espace économique européen, où les entreprises seront probablement contraintes à faire face à une concurrence accrue et, par conséquent, si besoin est, à examiner leurs pro-

pres structures et leurs dimensions; mais une telle transformation des entreprises n'est envisagée par le traité que comme une conséquence probable et souhaitable, et cela uniquement dans les limites restreintes de ce qui est utile et licite. D'autre part, le traité prévoit l'égalité complète entre toutes les entreprises de la Communauté, et si l'on favorisait la formation d'un type de société européenne particulier à protéger, il s'ensuivrait automatiquement une discrimination à l'égard des autres entreprises.

(Supplément à "Mondo Economico", du 1er octobre 1966, n° 39)



III - RELATIONS EXTERIEURES

1 - Le voyage du chancelier Erhard en Scandinavie et les réactions allemandes

I - Les déclarations du chancelier Erhard

a) La Norvège

A l'issue de ses entretiens politiques officiels à Oslo, le chancelier Erhard a déclaré, le 29 août 1966, qu'il fallait éviter à tout prix que le fossé entre la C. E. E. et l'A. E. L. E. ne se creuse davantage. En attendant que ce fossé soit complètement comblé, ce qui ne pourra se faire qu'avec l'accord de tous les partenaires, il faut mettre tout en oeuvre pour atténuer les "effets discriminatoires" de la scission. Les négociations Kennedy y contribueront dans une large mesure.

M. Erhard estime que la Norvège ne devra pas, si elle souhaite adhérer à la C. E. E., se soumettre sans réserve aux traités de Rome. Lors de ses derniers entretiens avec le premier ministre norvégien, M. Per Borten, le chancelier Erhard a déclaré que la C. E. E. était née d'un compromis entre six Etats. Si d'autres Etats, par exemple la Grande-Bretagne, veulent y adhérer, il faudra négocier un nouveau compromis qui n'exclue pas la reconnaissance de droits transitoires et spéciaux.

De l'avis du chancelier, la C. E. E. est actuellement une Communauté purement économique, dont il ne faut attendre, pour le moment, aucune impulsion politique. M. Erhard s'est montré très inquiet des divergences qui caractérisent l'évolution économique en Europe. On ne viendra à bout de ces tendances que par l'union entre la C. E. E. et l'A. E. L. E. qui n'attend pas grand-chose des demandes isolées d'association.

Dans un discours qu'il a prononcé devant les représentants du Mouvement européen dans la salle des fêtes de l'université d'Oslo, le chef du gouvernement allemand a déclaré, le 30 août, que la C. E. E. était appelée, dans l'esprit de ses promoteurs, à constituer un point de ralliement, à marquer la première phase d'un processus d'intégration plus général. Il est non seulement normal, mais nécessaire, que les pays d'Europe septentrionale fassent partie, eux aussi, de l'Europe unie.

Avant de s'envoler pour Stockholm, le chancelier fédéral a donné une conférence de presse. Répondant à la question de savoir si le rapprochement entre les deux blocs économiques, la C. E. E. et l'A. E. L. E., pourrait aboutir à la réalisation d'une grande zone européenne de libre échange, il a déclaré que si techniquement cette solution est peut-être praticable, il n'est pas certain

qu'elle soit la bonne. Le chancelier a souligné que quelle que soit la solution qu'on adoptera, il faudra en tout cas mettre un terme à la division de l'Europe en une C. E. E. et une A. E. L. E. M. Erhard s'est montré très sceptique quant aux chances de voir se réaliser des progrès dans le sens de l'intégration politique de la C. E. E. Il ne pense pas que le gouvernement fédéral doive soutenir cette idée. Plus la C. E. E. apparaîtra aux yeux du monde et des pays européens comme une construction politique, plus il sera difficile de mettre sur pied un système de coopération économique avec des Etats neutres tels que la Suède ou la Suisse. "J'estime qu'il faudrait faire une distinction très nette entre l'intégration économique et l'intégration politique, bien que je ne conteste pas que l'intégration économique ait des effets politiques".

Pour le chancelier fédéral, l'élément essentiel de la solution du problème du marché européen est celui des relations entre la C. E. E. et la Grande-Bretagne. Il existe des perspectives, mais il ne faut pas trop bousculer la Grande-Bretagne. Il est compréhensible que les Britanniques ne veuillent pas courir le risque de voir les négociations échouer une fois de plus ; d'ailleurs, les problèmes économiques qui se posent actuellement à la Grande-Bretagne ne sont pas particulièrement favorables à de nouvelles initiatives tendant à l'adhésion de ce pays à la C. E. E.

b) La Suède

Dans une déclaration commune publiée le 2 septembre, les gouvernements suédois et allemand soulignent qu'ils s'emploieront tous deux à organiser des échanges de vues suivis, sur des problèmes précis, entre la C. E. E. et l'A. E. L. E. , afin de faciliter la collaboration entre ces deux associations en attendant qu'il soit possible de résoudre définitivement le problème des relations entre la C. E. E. et l'A. E. L. E. Les deux gouvernements considèrent que le meilleur moyen d'atteindre cet objectif est d'organiser des négociations multilatérales entre les deux groupes économiques.

Au cours de ses entretiens avec M. Erlander, premier ministre suédois, M. Erhard a proposé que les Etats membres de la C. E. E. et de l'A. E. L. E. n'appliquent pas leurs tarifs douaniers extérieurs à leurs échanges réciproques. Le chancelier fédéral a ainsi précisé, pour la première fois, comment il envisage de jeter un pont entre la Communauté économique européenne et la Zone européenne de libre échange. Pour le chef du gouvernement allemand, si les membres de la C. E. E. et de l'A. E. L. E. doivent poursuivre la démobilisation tarifaire à l'intérieur de leur bloc économique, ils doivent aussi s'abstenir de s'appliquer mutuellement leur tarif extérieur. Comme il l'avait fait en Norvège, M. Erhard a préconisé, à Stockholm, l'organisation de négociations multilatérales entre les deux blocs économiques de l'Europe.

II - Les réactions allemandes

1 - Le gouvernement fédéral, le S. P. D. et la C. S. U.

A son retour à Bonn, le chancelier a déclaré que les entretiens qu'il avait eus en Norvège et en Suède avaient surtout porté sur les questions économiques. Les discussions sur la possibilité de resserrer la coopération entre la C. E. E. et l'A. E. L. E. n'avaient pas visé à définir une solution définitive, mais on s'était préoccupé de la nécessité de parer à la scission de l'Europe.

A Bonn, le secrétaire d'Etat von Hase a donné des déclarations de M. Erhard, l'interprétation suivante : "Si la collaboration politique au sein de la C. E. E. marque le pas, ce n'est pas une raison pour se résigner à ce que les entretiens de politique commerciale entre la C. E. E. et l'A. E. L. E. ne progressent pas". Cependant, il n'est pas question, pour le gouvernement fédéral, de remettre en cause le caractère foncièrement politique de la C. E. E. Les traités de Rome n'ont pas été mis en discussion et le gouvernement fédéral continue à se considérer comme lié par eux.

M. Erhard ayant donné à entendre, au cours de son voyage en Scandinavie, que ni l'A. E. L. E., ni la C. E. E. ne devraient mettre l'accent trop fortement sur les problèmes politiques, on s'était demandé à Bonn si ces déclarations impliquaient un changement d'orientation de la politique européenne de l'Allemagne. Les socialistes ont demandé au chancelier fédéral de s'expliquer sur ce point devant le Parlement, car ils avaient relevé des déclarations qui contredisaient la politique suivie jusqu'à présent par le gouvernement fédéral et impliquaient manifestement un changement d'orientation politique. Les socialistes se basaient sur des propos de M. Erhard, que le secrétaire d'Etat von Hase n'avait voulu ni confirmer, ni démentir, déclarant à la presse qu'il n'en avait pas trouvé trace. Suivant les socialistes, M. Erhard avait déclaré à Oslo qu'il n'estimait pas devoir pousser à l'intégration politique de la C. E. E., car avait-il précisé, "je crois que plus la C. E. E. apparaîtra aux yeux du reste du monde et surtout des nations libres comme une construction politique et comme un instrument politique, plus il sera difficile de s'entendre". Les socialistes considèrent que cette conception est en contradiction flagrante avec le caractère des traités de Rome. Le service de presse du S. P. D. a notamment rappelé que depuis qu'il est chancelier, c'est-à-dire depuis octobre 1963, M. Erhard a annoncé à maintes reprises des initiatives visant à l'établissement d'une union politique entre les six Etats membres de la C. E. E.

Les déclarations faites par le chancelier fédéral lors de son séjour en Norvège et en Suède ont amené le groupe S. P. D. du Bundestag à interpellier le gouvernement fédéral sur sa politique européenne.

Le S. P. D. avait demandé qu'il soit répondu aux 11 questions suivantes :

1. Quel est le texte authentique des déclarations faites à ce sujet par le chancelier fédéral ?
2. Est-il exact que lors de son séjour en Suède, le chancelier fédéral a, au cours d'un banquet, qualifié la C. E. E. et l'A. E. L. E. de "constructions artificielles et arbitraires", dépourvues de justification morale, "du fait qu'issues d'une sorte d'union consanguine, elles s'octroient des privilèges qu'elles refusent aux autres ?"
3. Le gouvernement fédéral a-t-il renoncé à poursuivre, conformément à l'esprit des traités de Rome, non seulement l'édification économique de la Communauté, mais aussi son prolongement, l'unification politique de l'Europe ?
4. Le gouvernement fédéral estime-t-il, conformément aux déclarations du chancelier fédéral visées au point 1, que des progrès de la Communauté économique européenne sur le plan politique rendraient plus difficile l'unification économique de l'ensemble de l'Europe libre ?
5. Pour quelle raison le gouvernement fédéral a-t-il renoncé à l'idée que l'édification économique et politique de la C. E. E. constitue le meilleur moyen d'assurer le regroupement des pays d'Europe sous une même égide, de façon à assurer, après l'adhésion de nouveaux Etats européens, l'unité d'action de l'Europe ?
6. Le gouvernement fédéral reste-t-il fidèle à la politique européenne qu'il a définie dans ses propositions en la matière de novembre 1964 et dans le préambule du traité franco-allemand ?
7. La politique du gouvernement fédéral est-elle toujours de mettre tout en oeuvre pour permettre l'adhésion à la C. E. E. de la Grande-Bretagne et d'autres Etats membres de l'A. E. L. E. ?
8. Quelles mesures a-t-on prises depuis l'interview du ministre fédéral des affaires étrangères du 2 juillet 1966 (bulletin du 8 juillet 1966) en vue d'établir, après une étude poussée du problème, une sorte de plan visant à l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E. ?
9. Quelles mesures complémentaires le gouvernement fédéral compte-t-il prendre dans le cadre des négociations Kennedy pour assurer, à la faveur du succès de ces négociations, une réduction des entraves aux échanges entre la C. E. E. et l'A. E. L. E. ?
10. Que fait-on pour rapprocher la C. E. E. et l'A. E. L. E. en répondant aux multiples offres de négociation du Conseil des ministres de l'A. E. L. E. ?
11. Le gouvernement fédéral est-il prêt à contribuer à la définition des notions d' "union politique de l'Europe", par laquelle il faudrait entendre

une collaboration entre Etats souverains, et de "communauté politique" ou d' "intégration européenne", qui signifieraient, au contraire, l'union étroite d'Etats renonçant à certains droits de souveraineté et reconnaissant des institutions supranationales soumises à un contrôle parlementaire européen ?

La qualification de vague, le service de presse du S. P. D. a rejeté la réponse fournie le 5 octobre 1966 par le ministre des affaires étrangères, M. Schröder, au sujet des déclarations incriminées, faites en Scandinavie par le chancelier fédéral. Le groupe socialiste, qui estimait que le gouvernement fédéral n'avait pas répondu de façon suffisamment explicite à l'interpellation sur la politique européenne, a déposé sur le bureau du Bundestag, une question impliquant un débat en séance plénière ("Grosse Anfrage"). Ce débat doit avoir lieu dans le courant du mois de novembre.

Dans cette nouvelle question, le groupe S. P. D. demande au gouvernement fédéral de lui donner des précisions sur les points suivants :

1. Quels sont, d'après le gouvernement fédéral, les points essentiels sur lesquels devront porter, au cours des prochaines années, les décisions de politique économique du Conseil de ministres de la C. E. E. ? Le gouvernement a-t-il élaboré des propositions en vue de remédier aux difficultés aiguës auxquelles se heurte la République fédérale dans différents domaines ?

2. Le gouvernement fédéral a-t-il décidé de ce qu'il compte faire pratiquement pour amener le Conseil de ministres de la C. E. E. à prendre des décisions de nature à assurer la mise en oeuvre d'une politique extérieure commune, comme le prévoit le traité, pour garantir nos intérêts sur le plan extérieur et pour jeter ainsi les bases de la coordination des politiques étrangères des pays membres de la C. E. E. ?

Quelles pourraient être les conséquences pour les échanges commerciaux entre l'Allemagne et les pays de l'Est, de la politique commerciale commune et de la politique agricole commune des pays membres de la C. E. E. ?

3. Les déclarations faites par le chancelier fédéral au cours de son voyage en Scandinavie, selon lesquelles il ne faudrait pas accorder de nouvelles compétences à la C. E. E. , déclarations confirmées par la réponse du gouvernement fédéral à l'interpellation du groupe S. P. D. du Bundestag (documents V/916 et V/963), permettent-elles de conclure que le gouvernement fédéral a cessé de s'inspirer du préambule du traité de la C. E. E. et ne considère plus la C. E. E. comme établissant les fondements d'une union toujours plus étroite entre les peuples européens ?

4. Le gouvernement fédéral insistera-t-il auprès du Conseil de ministres de la C. E. E. et des gouvernements des pays partenaires pour qu'il soit répondu au voeu des pays membres de l'A. E. L. E. de voir organiser une réunion entre leurs représentants et ceux des Etats membres de la C. E. E. , en vue de mettre fin à la scission économique de l'Europe occidentale ? Précisera-

t-il à cette occasion que pour autant qu'ils adhèrent sans réserve aux objectifs de la Communauté, les Etats européens qui souhaitent devenir membres de la C. E. E. n'auront qu'à régler avec celle-ci les questions qui ont déjà trouvé une solution au sein de la C. E. E. ?

5. Le gouvernement fédéral estime-t-il que les travaux préparatoires et les offres de la C. E. E. au Kennedy-round sont suffisants pour assurer le succès de cette initiative du G. A. T. T. , si importante pour le commerce mondial et les relations avec l'Amérique du Nord ? Entrevoit-il une possibilité de contribuer, en prenant lui-même certaines initiatives, à améliorer les chances de succès des négociations Kennedy ?
6. Que pense le gouvernement fédéral du fonctionnement du Fonds de développement de la C. E. E. dans le cadre de l'association avec 18 Etats d'outre-mer ? Estime-t-il que la participation de l'économie allemande à ce Fonds de développement est suffisante ? Est-il prêt à pousser résolument à des négociations avec les pays en voie de développement qui ne sont pas encore associés, afin qu'ils puissent surmonter leurs graves difficultés économiques ?

Le "Bayernkurier", organe de la C. S. U. , a également critiqué les déclarations du chancelier fédéral. Le chancelier, y lit-on, s'est montré hostile, lors de son séjour en Scandinavie, à de nouveaux progrès de la communauté d'action politique européenne. Il y a tout lieu de croire que la C. S. U. ne le suivra pas dans cette voie et qu'au contraire, elle demandera au chancelier de définir nettement sa conception politique de l'Europe et de dire quelles conclusions il entend en tirer.

2 - La réaction du Conseil allemand du Mouvement européen

M. Majonica, membre du Bundestag et président du Conseil allemand du Mouvement européen, a insisté sur le caractère politique de la Communauté économique européenne. Le fait qu'il ne soit pas possible pour l'instant de compléter politiquement le Marché commun, ne permet en rien de conclure à la caducité des objectifs politiques de la Communauté. L'élargissement de la C. E. E. , pour souhaitable qu'il soit, ne peut justifier un affaiblissement de la structure institutionnelle définie par les traités de Rome. Cet affaiblissement compromettrait gravement les futurs progrès politiques de la Communauté, laquelle perdrait, du même coup, la force d'attraction qui a amené peu à peu les autres pays européens à se rendre compte qu'une coopération à l'exemple de la Communauté est plus judicieuse et, à longue échéance, politiquement plus féconde que les liens de coopération beaucoup plus lâches qui unissent les partenaires d'une zone de libre échange.

3 - La section allemande du Mouvement européen (Europa-Union Deutschland)
met l'opinion publique en garde contre un rapprochement entre la C. E. E.
et l'A. E. L. E.

Le 1er septembre dernier, le baron Friedrich Carl von Oppenheim, président de l' "Europa-Union Deutschland", a fait publier une déclaration dans laquelle il se préoccupe de l'appui donné par le chancelier fédéral à l'idée d'un rapprochement entre la C. E. E. et l'A. E. L. E.

Le voyage du chancelier Erhard en Scandinavie a remis à l'ordre du jour de la politique européenne l'idée d'un rapprochement entre la C. E. E. et l'A. E. L. E.

L' "Europa-Union Deutschland" met l'opinion publique en garde contre les dangereuses illusions que ce mot d'ordre inspire depuis des années. Ces illusions sont de nature à porter atteinte à la substance même de la C. E. E. et à empêcher la réalisation d'une Communauté européenne plus vaste.

Il n'existe pour l'instant qu'une seule voie qui puisse conduire à l'édification de cette Communauté européenne élargie, c'est l'adhésion pure et simple ou l'association à la C. E. E. des différents Etats membres de l'A. E. L. E. Cette solution s'impose d'autant plus qu'au sein même de l'A. E. L. E. , le nombre de ceux qui mettent en doute l'efficacité du principe du libre échange s'accroît.

La force d'attraction qu'exerce le Marché commun témoigne de la validité et de l'efficacité des principes dont le traité s'inspire.

Faire abstraction du traité de la C. E. E. lors de négociations futures avec les Etats membres de l'A. E. L. E. , ce serait compromettre les chances qu'a la Communauté de jouer son rôle d'avant-garde de la future grande Communauté européenne. Cependant, rien n'interdit de prévoir, pour une durée limitée, des dispositions transitoires.

L' "Europa-Union Deutschland" s'élève également contre les tentatives de nier les effets politiques de la C. E. E. La vérité et le souci de clarté obligent à dire que seuls peuvent devenir membres à part entière de la C. E. E. les Etats de l'A. E. L. E. qui sont prêts à accepter non seulement les conséquences purement économiques de l'adhésion, mais aussi tout ce qui en découle sur le plan politique.

("Frankfurter Allgemeine Zeitung" des 2, 3 et 6 septembre 1966 ;

"Die Welt" des 31 août 1966 et 2, 3, 5 et 6 septembre 1966 ;

"Europa-Nachrichten" du groupe S. P. D. , n° 24 du 15 septembre 1966 et n° 29 du 25 octobre 1966 ;

Service d'information du Conseil allemand du Mouvement européen, n° 18 du 25 septembre 1966)

2 - Le président de la Fédération des industries belges et l'adhésion de pays tiers à la C. E. E.

Le président de la F. I. B. , M. R. de Staercke dans un discours devant la fédération des industries norvégiennes, à Oslo, le 23 septembre, s'est prononcé pour une véritable intégration économique européenne qui sera favorisée par une intégration des entreprises. Pour le président de la F. I. B. , "l'heure n'est plus à une réaction protectionniste mais bien à une intégration européenne en profondeur. Il faut encourager les firmes des différents pays européens à se donner la main et à s'intégrer par-delà les frontières". Mais de trop nombreux obstacles à cette intégration subsistent encore. La Commission de la C. E. E., qui comprend mieux maintenant l'impératif économique des adaptations de structure, doit agir pour supprimer ces obstacles.

En ce qui concerne l'élargissement de la Communauté, M. de Staercke a rappelé qu'à l'époque où l'on jetait les premières bases du traité de Rome, six pays ont cru qu'une Communauté pourrait fonctionner sur de telles bases. D'autres pays ont considéré ces mêmes bases avec quelque scepticisme, pour ne pas dire plus. Après quelques années, le fait était là, la Communauté à six fonctionnait bien. Sans vouloir nier la crise que la C. E. E. a traversée, le président de la F. I. B. a cependant voulu souligner un fait plus important que cette crise, à savoir la solution pragmatique intervenue à Luxembourg en janvier 1966 où les Six ont repris la construction de la Communauté : "Ils ne pouvaient agir autrement. Ils n'ont pas trouvé ensemble des règles de fonctionnement meilleures que celles inscrites au traité de Rome". Si un pays comme la Norvège ou le groupe des pays scandinaves souhaite tirer profit d'une adhésion à la Communauté, il est en droit de demander que cette Communauté "fonctionne correctement". Cette exigence de bon fonctionnement doit contenir certaines implications.

"A cet égard, estime le président de la F. I. B. , la formule qui consiste à insérer la Communauté économique européenne dans une grande zone de libre échange n'est pas réaliste, pour des raisons économiques et pratiques. Il ne faut pas oublier que la formule de zone de libre échange sans tarif extérieur commun, sans politique commerciale commune, sans intégration de l'agriculture et sans un ensemble d'institutions propres à gérer le traité et à faire progresser l'intégration économique, a été rejetée explicitement par les six pays de la C. E. E. il y a huit ans. On ne voit pas comment l'ensemble de ces six pays pourrait accepter cette formule en vue d'élargir la C. E. E. à d'autres pays limitrophes industrialisés. Il est impensable que l'on aille au succès si on ne se base pas sur les dispositions essentielles du traité de Rome, telles qu'elles s'appliquent actuellement au sein de la Communauté des Six".

Evoquant une négociation avec un pays comme la Grande-Bretagne, le président de Staercke note que, si elle était réamorcée cette année-ci, elle serait très absorbante et laisserait en suspens un certain nombre de décisions ou d'options urgentes à prendre au niveau des Six. "N'oublions pas qu'une des causes de l'échec de la négociation de 1962 avec la Grande-Bretagne a été

l'insuffisante connaissance, par la Communauté, de sa propre politique ou de sa propre position à l'égard des problèmes soulevés par la négociation".

Depuis lors, la C. E. E. a fait des progrès dans la définition de sa propre politique et particulièrement dans le domaine agricole. Ce secteur constitue un des points sensibles de toute négociation en vue d'adhésion ou d'association d'autres pays. Pour M. de Staercke, au point de vue de la politique commerciale commune, les progrès n'ont pas été très grands, étant donné que le traité n'oblige formellement à l'adoption de cette politique commerciale qu'à la fin de la période de transition prévue pour 1970. "Cependant, on peut considérer que des négociations qui seraient entamées dans un avenir plus ou moins proche trouveraient dans la C. E. E. un partenaire dans une certaine mesure plus valable que celui que la Grande-Bretagne a trouvé de l'autre côté de la table des négociations en 1962". Mais, "pouvons-nous dire la même chose de la Grande-Bretagne et de certains autres partenaires de l'A. E. L. E. dans son ensemble ? " demandait le président de la F. I. B.

"Ce qui compte, poursuit M. de Staercke, dans l'état actuel des choses, c'est la volonté politique et la conscience plus ou moins grande de la nécessité pour les uns et les autres de se réunir dans une Communauté économique où la liberté commerciale serait élargie. Aussi longtemps que la nécessité économique ne sera pas déterminante, le jeu politique des zones d'influence risque de faire traîner les choses pendant un, deux ou trois ans. L'industrie belge espère que le délai de maturation actuel ne sera pas indûment prolongé. En attendant, comme nous dans le C. E. E. , la Norvège poursuit au sein de l'A. E. L. E. une expérience qui doit donner à son industrie des possibilités de s'adapter à une zone de liberté commerciale comprenant sept ou huit pays. D'autre part, une réussite suffisante du Kennedy round pourrait renforcer les liens commerciaux, économiques et psychologiques entre les nations européennes, tant de la C. E. E. que de l'A. E. L. E. Le temps ayant ainsi joué et permis de donner sa pleine maturité à la C. E. E. , la réalisation du grand dessein d'une Europe économique unie s'en trouvera facilitée".

Quoi qu'il en soit, pour le président de la F. I. B. , "le problème de l'adhésion à la C. E. E. des pays de l'A. E. L. E. qui en feraient la demande reste un des points les plus importants de nos préoccupations, non pas à court terme, ni à long terme, mais à moyen terme. C'est dans un esprit positif que l'industrie belge en reprendra l'étude, et spécialement celle d'une demande norvégienne ou scandinave".

(Bulletin de la F. I. B. , 1. 10. 1966)

3 - Les producteurs agricoles italiens et la négociation Kennedy

Le Comité italien pour les relations agricoles internationales (C. I. R. A. I.) - auquel adhèrent la Confédération de l'agriculture italienne et la Fédération

italienne des coopératives agricoles - a examiné le 16 septembre les aspects agricoles de la négociation Kennedy, à la lumière des décisions prises par le Conseil de ministres de la C. E. E. le 26 juillet et en prévision de la reprise des négociations.

Le C. I. R. A. I. , en ce qui concerne le volet agricole de la négociation Kennedy, a confirmé son accord sur une négociation multilatérale qui examinerait non seulement les tarifs douaniers, mais l'ensemble des éléments de protection représentés par "un montant de soutien" à consolider. Le C. I. R. A. I. a rejeté, par contre, la manière dont a présenté le problème le représentant des Etats-Unis, l'ambassadeur Blumenthal, selon lequel "les concessions commerciales sur les importations de denrées alimentaires à bon marché" seront effectuées "en échange de concessions commerciales importantes sur les produits industriels". Selon le C. I. R. A. I. , une telle conception des choses imposerait des sacrifices intolérables au secteur agricole, à l'encontre de l'article 39 du traité de Rome.

Le C. I. R. A. I. - qui a accueilli favorablement l'idée d'un "taux d'auto-provisionnement" - est arrivé à la conclusion que les offres agricoles de la C. E. E. favoriseront l'intensification des échanges, laquelle constitue l'objectif essentiel de la négociation Kennedy. En effet, la Communauté ne pourra accepter des sacrifices pour justifier le tarif douanier commun et pour défendre les mesures de politique agricole commune en vigueur ou en cours d'élaboration que si elle obtient en contrepartie : 1) une définition de la notion de consolidation d'un "montant de soutien", de nature à ne pas porter préjudice aux révisions annuelles indispensables des prix ; 2) le respect de la notion de réciprocité dans le secteur agricole et pour le même produit ; 3) l'engagement que l'on accroisse les échanges internationaux en respectant un code de bonne conduite.

Enfin, selon le C. I. R. A. I. , seules les concessions d'ordre tarifaire pourront faire l'objet de négociations et elles devront nécessairement être limitées. Par contre, les contreparties énoncées ci-dessus ne pourront être abandonnées, parce que le secteur agricole ne peut payer, à lui seul, les conséquences négatives du développement du commerce mondial et que tout approvisionnement en ce sens retarderait de plus en plus la réalisation des objectifs agricoles du programme de développement économique national.

(Il Popolo, 17 septembre 1966)

4 - Le développement des échanges commerciaux avec les pays à commerce d'Etat

Le Conseil économique et social français a adopté, le 29 juin 1966, un avis sur le développement des échanges commerciaux avec les pays à commerce d'Etat après avoir discuté le rapport de M. Maurice Byé sur ce sujet.

Le Conseil estime souhaitable un élargissement des échanges entre la France et les pays de l'Est. Cet élargissement est facilité par l'évolution récente de ces pays. Toutefois, les échanges Est-Ouest conservent un caractère spécifique, impliqué par la différence des régimes économiques.

Pour le Conseil économique et social, la libération des échanges entre l'Est et l'Ouest doit normalement avoir pour effet leur diversification et leur extension. Cependant, une libération intervenant dans un système d'échanges régis par des accords bilatéraux passés entre régimes différents pose certains problèmes spécifiques. A ce propos, le Conseil énumère un certain nombre de mesures à prendre pour assurer un équilibre au plus haut niveau d'échanges et pour éviter des importations anormales. Le Conseil examine ensuite les questions concernant la commercialisation, la recherche et l'association à la production avant d'examiner les relations entre les organisations internationales et européennes et les pays de l'Est.

Le Conseil économique et social constate que "les accords entre la France et les pays de l'Est couvrent la fin de la période transitoire du traité de Rome. Le maintien de régimes commerciaux différents dans les relations entre Etats membres de la C. E. E. et pays de l'Est soulève des difficultés justifiant l'application fréquente de l'article 115 du traité de Rome. Il crée une disparité entre régime des produits industriels et régime des produits agricoles auxquels s'applique le régime des produits industriels et régime des produits agricoles auxquels s'applique le règlement du 24 janvier 1963. Il est donc souhaitable : - que, conformément au précédent établi pour les importations en provenance de l'Est de produits relevant de la C. E. C. A. , une attitude commune soit adoptée par les membres de la C. E. E. en cas de difficulté majeure résultant d'importations anormales ; - que la procédure de consultation entre les six Etats, prévue par la décision du Conseil de ministres en date du 9 octobre 1961, et les mesures d'amélioration de cette procédure proposées par la Commission le 12 février 1964 (doc. I/COM (64) 49 final) soient appliquées ; - que ces consultations portent, principalement sur les progrès pouvant être effectués sous le régime des accords en vigueur, dans la voie de la convertibilité et du multilatéralisme, les négociations concernant les conditions d'admission des pays de l'Est aux organismes mondiaux (G. A. T. T. , F. M. I. . . .), les conditions d'octroi de crédits commerciaux, la coopération dans l'aide aux économies sous-développées ; - que soit préparée une politique commerciale commune.

L'objectif doit être d'augmenter le caractère multilatéral des échanges et des paiements. Le multilatéralisme favoriserait l'augmentation et la diversification des échanges et contribuerait à l'atténuation des difficultés particulières au commerce Est-Ouest. En insérant des clauses de convertibilité dans ses accords de règlement, la France a marqué son attachement au multilatéralisme mais doit constater que, jusqu'ici, les pays du C. A. E. M. (Conseil d'assistance économique mutuelle) ont maintenu le principe de l'équilibre bilatéral des échanges et des paiements avec chacun de leurs partenaires commerciaux. Conformément aux principes établis par le G. A. T. T. , il est souhaita-

ble que : - la Banque internationale de coopération économique qui associe depuis 1964 les pays membres du C. A. E. M. , ou toute autre institution spécialisée, s'oriente vers la convertibilité mutuelle des monnaies de cette région ; - que si des déséquilibres propres à nuire à l'expansion à long terme des échanges entre pays de l'Est et pays de l'Ouest, notamment pays membres de la Communauté économique européenne, apparaissent, des consultations aient lieu entre gouvernements et que soient envisagés les avantages de solution de caractère multilatéral ; - que, ainsi qu'il est dit plus loin, des échanges ou des actions de développement entreprises en commun dans les régions du monde insuffisamment développées marquent un effort vers un système au moins triangulaire.

Il est, en outre, souhaitable que la France et les pays de l'Est participent au commerce avec les économies en voie de développement et à l'équipement de celles-ci. Cette participation peut utilement intervenir sous les formes suivantes : - achats et ventes des pays de l'Est dans les pays africains et malgache de la zone franc, ces courants étant susceptibles de s'élargir et d'assurer, avec la diversification des échanges entre la zone franc et l'Est, l'équilibre à un niveau élevé de la balance commerciale ; - actions de développement, entreprises avec l'appui du F. A. C. , favorisant des échanges triangulaires (aide à l'Afrique financée par le Fonds et comportant participation "orientale" aux fournitures d'équipement, achats de contrepartie effectués par l'Est en France ou dans la C. E. E.) ; - "coopération", tendant à la coproduction joignant, dans un ensemble industriel établi en un pays insuffisamment développé quelconque, les équipements et les techniciens de l'Est et de l'Ouest aux représentants des intérêts locaux.

De telles initiatives aideraient à promouvoir des échanges triangulaires, élargiraient les courants commerciaux, conduiraient à une solidarité de pays de régimes différents dans la politique d'aide au développement.

Les règles appliquées par les organisations internationales, en particulier par le G. A. T. T. , doivent être adaptées aux besoins propres des échanges avec les pays dans lesquels le commerce d'Etat est la règle. Il convient donc d'encourager les demandes d'admission des pays de l'Est sous condition d'équivalences à définir, c'est-à-dire de mesures susceptibles d'effets analogues à ceux que l'abolition des contingents, l'abaissement des tarifs ou la clause de la nation la plus favorisée déterminent à l'Ouest. Dans ces conditions, l'association des pays de l'Est aux négociations tendant à l'élargissement des échanges, à la réforme du système monétaire international, à la mise en oeuvre de politiques communes (agriculture, matières premières, énergie) apparaîtra à la fois souhaitable et possible. Elle accroîtra la stabilité du développement économique mondial".

(J. O. , Avis et rapports du Conseil économique et social, 14 août 1966)

Deuxième Partie

ACTIVITES PARLEMENTAIRES

I - LE PARLEMENT EUROPEEN

a) 13ème réunion jointe des membres du Parlement européen et des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe

La treizième réunion jointe des membres du Parlement européen et des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe s'est tenue à Strasbourg les 23 et 24 septembre 1966. Elle a été consacrée aux thèmes suivants :

- 1) l'élargissement de la Communauté européenne
- 2) les exigences de coopération scientifique et technologique en Europe occidentale
- 3) les responsabilités politiques et économiques de l'Europe dans le monde.

M. D. Catroux présente le rapport du Parlement européen à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe (doc. n° 93, 1966/1967) sur l'élargissement de la Communauté européenne, les responsabilités économiques et politiques de l'Europe dans le monde et sur l'activité du Parlement européen du 1er mai 1965 au 30 avril 1966. Le rapporteur montre qu'au-delà du domaine économique, les Etats membres de la Communauté recherchaient en principe l'union politique, même si l'accord sur le contenu de cette union reste à trouver. Quant à l'élargissement de la Communauté, celui-ci ne devait pas promouvoir une sorte de libre échange, mais s'inscrire dans le cadre d'une véritable union économique. Le problème qui se pose dans tous les secteurs du développement européen est celui d'une politique générale concertée des pays membres de la Communauté, voire de tous les pays d'Europe occidentale. L'Europe est-elle disposée à assumer les responsabilités qui sont les siennes dans le monde, demande l'orateur ?

Au nom du Conseil de l'Europe, M. Czernetz a ensuite présenté le rapport politique. Le rôle que l'Europe - surtout une Europe unie - peut jouer dans la politique mondiale est défini par la situation internationale. Une alliance entre les Etats-Unis et l'Union soviétique est devenue une nécessité pour préserver la paix. Tout système de sécurité européenne doit inclure les Etats-Unis sous peine de déséquilibre. Quant à l'unification de l'Europe, les structures de la C.E.E., de l'A.E.L.E. et du Conseil de l'Europe, sont toutes valables pour autant qu'une volonté politique anime les différents gouvernements.

M. Kershaw, rapporteur de la Commission économique de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, concentre son analyse sur les relations entre la Grande-Bretagne et la C.E.E., noeud de tout arrangement général entre les Six et les Sept. Sans aucun doute l'avenir de la Grande-Bretagne est lié à celui du continent européen. Mais les difficultés économiques et financières actuelles du Royaume-Uni font que le moment de l'adhésion n'est pas encore venu.

M. Reverdin, en présentant le rapport de la commission culturelle de l'Assemblée Consultative, souligne que l'expérience devrait toujours précéder la théorie dans les processus d'unification européenne et plus spécialement dans le domaine neuf de la recherche scientifique et technique.

M. Hallstein, président de la Commission de la C.E.E., dit son complet accord avec le rapport Catroux. L'activité de la Communauté, revenue à la normale, représente un fait et un exemple politique par sa seule présence dans la vie quotidienne des six peuples unis, même si l'intégration économique n'entraîne pas automatiquement l'intégration totale.

La Communauté n'est pas achevée tant qu'elle n'est pas élargie par l'adhésion d'autres Etats européens. Mais il n'est pas juste de faire le reproche de division au groupe d'Etats qui a commencé le processus d'unification. La Communauté a d'ailleurs apporté une contribution notable à la stabilité de l'économie mondiale, au développement du commerce international et plus particulièrement à l'aide aux pays en voie de développement.

M. Sassen, membre de la Commission de l'Euratom, déplore, comme d'autres orateurs avant lui, la division en trois parties de l'Europe. Il insiste sur la valeur de l'expérience d'Euratom et montre que le domaine nucléaire est moins "sectoriel" qu'on pourrait le croire et touche à l'ensemble des sciences fondamentales et appliquées. Les modalités d'action pratique d'Euratom sont également très souples et font que l'expérience unique de l'Euratom se révélera indispensable pour tous les projets européens à réaliser dans l'avenir.

M. Del Bo, président de la Haute Autorité de la C.E.C.A., exprime l'accord de la Haute Autorité avec le rapport Catroux et développe le chapitre des relations extérieures de la Communauté. Il fait la constatation que si les trois traités communautaires définissent des communautés "ouvertes", ils ne fournissent pas vraiment d'instruments adéquats dans le domaine des relations extérieures.

En ce qui concerne les problèmes propres à la C.E.C.A., il faut dire que la difficulté pour la sidérurgie réside moins dans ses capacités de production que dans le fait que l'utilisation de l'acier n'est pas encore assez généralisée. L'Union soviétique, le Japon, les Etats-Unis de leur côté ne songent nullement à réduire leur capacité ou leur offre. Il s'agit de faire un nouvel effort d'adaptation et de le faire conjointement avec les pays en voie de développement.

L'échange de vues a ensuite porté sur la question de l'adhésion britannique à la Communauté. Parlant au nom du groupe démocrate-chrétien, M. Furler rappelle les réalisations de la Communauté et les progrès enregistrés. Il déclare qu'il n'existe pas d'obstacle assez important - en particulier la crise de la livre - pour empêcher l'adhésion de pays tiers européens à la Communauté.

Porte-parole du groupe socialiste du Parlement européen, M. Vredeling estime que le problème de l'adhésion britannique serait facilement résolu si les Six invitaient eux-mêmes la Grande-Bretagne à reprendre la négociation. En devenant membre de la Communauté, la Grande-Bretagne surmonterait plus aisément ses difficultés monétaires et économiques.

M. Kriedemann ne partage pas l'optimisme général en ce qui concerne le développement harmonieux de l'unification européenne. Il craint que les mesures de plus en plus détaillées qui sont prises par les Six rendent tout élargissement de la Communauté d'une difficulté croissante.

M. Merchiers, au nom du groupe des libéraux et apparentés, déclare que l'Europe des Six, "point de mire" de beaucoup de voisins, doit faciliter l'adhésion de nouveaux membres et particulièrement de la Grande-Bretagne.

M. Gordon Walker montre que le ralentissement actuel de l'évolution politique de la Communauté pourrait favoriser l'adhésion de la Grande-Bretagne. Dans l'immédiat, la politique agricole commune fait difficulté : elle imposera un fardeau supplémentaire à la balance des paiements britannique. Pour l'orateur, les plus grandes difficultés relatives à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun pourront être surmontées avant la fin de l'actuelle législature britannique.

M. Duncan Sandys regrette que le dialogue entre la C.E.E. et l'A.E.L.E. n'ait pas encore pu s'engager sérieusement. Il faut procéder par étapes vers la Grande Europe unie. La Grande-Bretagne a besoin de l'Europe. L'Europe aussi a besoin de la Grande-Bretagne. Des entretiens exploratoires devraient s'ouvrir et clarifier la situation.

M. Heffer déclare, qu'à son avis, la Grande-Bretagne ne devrait pas demander individuellement son entrée dans la Communauté. Il lui serait plus profitable que les négociations soient entamées entre tous les pays de l'A.E.L.E. et la Communauté, dans laquelle il voit des avantages certains.

M. Schulz s'attache à clarifier la discussion entre partisans d'un élargissement de la Communauté et partisans d'un "pont" jeté entre les deux entités économiques. Il adresse, aux uns et aux autres, un appel au réalisme.

Mme Summerskill insiste sur les avantages que la Grande-Bretagne retirerait de son adhésion à la C.E.E., notamment par l'économie des importants subsides qu'elle accorde actuellement à son agriculture.

M. Weber (Suisse) montre que, placée dans des conditions comparables, l'A.E.L.E. obtient les mêmes résultats commerciaux que la C.E.E. Sans proposer de formule pour rapprocher les deux unions économiques, l'orateur demande à tous de faire preuve de réalisme pour mettre fin à la division économique de l'Europe libre.

M. Rey, membre de la Commission de la C.E.E., parle d'abord des conditions politiques de l'unification du continent européen. L'opinion publique a mûri en Grande-Bretagne, et l'atmosphère "se réchauffe" également à l'intérieur de la Communauté. L'idée de l'élargissement de la Communauté a pris le pas sur l'idée de "pont" entre les deux organisations. C'est maintenant la Communauté qui a la parole. La C.E.E. n'abordera pas les débats avec trop de rigidité. Il n'est sans doute pas possible de renégocier ce qui a été acquis, mais certains aspects économiques peuvent être revus et modifiés. Quant au calendrier à suivre, M. Rey ne pense pas qu'il soit nécessaire d'attendre la fin des difficultés internes de la Grande-Bretagne pour engager des pourparlers. Il serait souhaitable d'entamer les explorations préliminaires dès la fin de la négociation Kennedy.

Après une intervention de M. Moreau de Melen sur les conditions d'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté, M. Dodds-Parker commente les déclarations de M. Rey et souhaite un élargissement rapide de la Communauté.

M. de la Vallée Poussin plaide, lui aussi, pour l'adhésion de la Grande-Bretagne et un échéancier plus strict. Il réclame la création d'un régime monétaire commun de l'Europe et adresse un appel à la France et à l'Angleterre pour qu'elles entament le dialogue.

M. Moeller adresse un dernier appel à la Grande-Bretagne, lui demandant d'adhérer rapidement à la C.E.E., car d'un côté c'est là son avantage, de l'autre, ses partenaires dans l'A.E.L.E. n'attendent pas éternellement qu'elle se décide à faire ce pas.

M. Silkin se félicite du bon climat psychologique dans lequel se déroule l'échange de vues. Les obstacles peu à peu tombent et l'adhésion sincère de la Grande-Bretagne à la Communauté est plus proche.

Quelques orateurs se sont attachés à rappeler les exigences de coopération industrielle, scientifique, technologique et culturelle en Europe occidentale.

M. Armengaud traite ainsi de la dimension des entreprises et de l'influence de cette dimension sur le potentiel de recherche en Europe. Il déplore le retard européen en matière de concentration d'entreprises et recommande la création de sociétés européennes, instruments d'une interpénétration des intérêts européens et d'une puissance comparable aux grandes unités mondiales.

M. Mauk s'attache à souligner l'importance des problèmes de la jeunesse et préconise la rédaction d'une véritable convention de la jeunesse européenne, directive générale d'une politique commune de la jeunesse.

M. Michaud fait ensuite une communication sur les échanges intermunicipaux et sur les jumelages de villes et recommande la création d'un "Office européen de la jeunesse".

M. Webster analyse l'état du développement nucléaire européen.

M. Margue traite de la question de l'harmonisation du droit dans la Communauté et demande que le débat s'inscrive dans un cadre plus large et soit mieux coordonné sur le plan européen.

De son côté, M. Oele, au nom du groupe socialiste du Parlement européen, aborde les problèmes politiques qui affectent le développement coordonné de la recherche scientifique. Il insiste sur l'importance d'une planification à long terme de la recherche.

M. Feyzioglu souligne la gravité de la division du monde en pays nantis et en pays pauvres. Il évoque une coopération entre l'Est et l'Ouest en ce qui concerne l'aide au développement et insiste sur le côté scientifique et technologique de ce développement.

b) Activité des commissions au mois de septembre

Commission politique (1)

Réunion du 15 septembre à Berlin : Examen et adoption, en présence de MM. Del Bo, de Groote et Hallstein, du projet d'avis élaboré par M. Terrenoire sur la proposition de résolution de M. Gaetano Martino, présentée au nom du groupe des libéraux et apparentés, pour une politique scientifique commune.

Examen du projet de rapport élaboré par M. Illerhaus sur la fusion des Exécutifs et les relations entre les institutions des Communautés, ainsi que sur les propositions de résolution de M. Birkelbach et autres, de Mme Strobel, de M. Dichgans et de Mme Strobel.

Commission du commerce extérieur (2)

Réunion du 20 septembre à Bruxelles : Echange de vues, en présence des représentants de la Commission de la C.E.E., sur les accords mondiaux concernant des produits agricoles. Examen de l'avis à transmettre à la commission de l'agriculture sur rapport de M. Kriedemann.

Echange de vues, en présence de M. Rey, sur le déroulement des négociations dans le cadre du G.A.T.T. (Kennedy round).

Commission de l'agriculture (3)

Réunion du 14 septembre à Bruxelles : suite de l'examen du projet de rapport de M. Lückner concernant les problèmes liés à la conclusion d'un accord mondial sur les céréales.

Examen et adoption des projets d'avis de M. Rossi destinés à la commission du marché intérieur sur des propositions de directive : - visant la liberté pour les agriculteurs ressortissants d'un Etat membre établis dans un autre Etat membre d'accéder aux coopératives; - visant la liberté pour les agriculteurs ressortissants d'un Etat membre établis dans un autre Etat membre d'accéder aux diverses formes de crédit.

Examen d'un projet de rapport de M. Lardinois sur une proposition de règlement au Conseil portant établissement graduel d'une organisation commune des produits horticoles non comestibles.

Echange de vues sur le rapport de la Commission au Conseil sur l'évolution intervenue dans le secteur des céréales depuis la décision du Conseil du 15 décembre 1964.

Commission sociale (4)

Réunion du 15 septembre à Bruxelles : Examen de l'exposé, joint au neuvième Rapport général de la C.E.E., sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté (rapporteur : M. Müller).

Réunion du 19 septembre à Bruxelles : Examen du projet de programme de politique économique à moyen terme (rédacteur de l'avis : M. Bersani). - Désignation de M. Carcaterra comme rapporteur sur la proposition de règlement concernant certaines dispositions en matière sociale dans le domaine des transports par route.

Commission du marché intérieur (5)

Réunion du 1er septembre, à Bruxelles : Examen, en présence de la Commission de la C.E.E. et vote du projet d'avis de M. Breyne sur le neuvième Rapport général d'activité de la C.E.E.

Examen, en présence de la Commission de la C.E.E. et vote du projet de rapport de M. Leemans sur une directive visant à supprimer les restrictions à la liberté d'établissement et à la libre prestation des services en matière

d'activités non salariées des banques et autres établissements financiers.

Réunion du 13 septembre, à Bruxelles : Examen, en présence de la Haute Autorité, des questions spécifiques en matière de concurrence et de marché intérieur relevant de la compétence de la C. E. C. A.

Commission pour la coopération avec des
pays en voie de développement (7)

Réunion du 16 septembre à Bruxelles : Nomination d'un rapporteur pour avis sur la proposition de règlement de la Commission au Conseil concernant le régime applicable au riz originaire de Madagascar et du Surinam.

Echange de vues sur les problèmes posés par la préparation de la prochaine réunion de la Commission paritaire C. E. E. / E. A. M. A. qui se tiendra à Mogadiscio (Somalie) du 24 au 28 septembre 1966.

Communication du Président sur la mission d'étude et d'information qu'une délégation de la commission effectuera en Afrique Orientale et à Madagascar à l'issue de la prochaine réunion de la Commission paritaire.

Commission des Transports (8)

Réunion du 16 septembre à La Haye : Exposé de la Haute Autorité de la C. E. C. A. et de la Commission de la C. E. E. sur l'évolution de la politique poursuivie dans le domaine des tarifs d'exception.

Exposé du président de la commission néerlandaise des licences de transport, sur la politique des transports néerlandais en matière de véhicules à moteur.

Désignation de M. Laan comme rapporteur sur l'harmonisation de certaines dispositions en matière sociale dans le domaine des transports par route; de M. Richarts sur les aides accordées aux entreprises de transport par chemin de fer, par route et par voie navigable et de M. Jozeau-Marigné sur l'uniformisation des dispositions relatives à l'admission en franchise du carburant contenu dans les réservoirs des véhicules automobiles utilitaires.

Aperçu par M. Schaus, membre de la Commission de la C. E. E., sur l'état d'avancement des travaux dans le domaine de la politique des transports.

Commission de l'énergie (9)

Réunion du 12 septembre à Bruxelles : Echange de vues sur l'utilisation des informations de la Commission de la C. E. E. concernant divers paragraphes

du rapport sur la politique à suivre par la Communauté dans le secteur du pétrole et du gaz naturel. - Examen et adoption du projet de proposition de résolution sur ce rapport.

Débat sur la situation en matière de politique charbonnière.

Débat sur la nécessité d'organiser une réunion de la commission en Italie.

Réunion du 30 septembre à Bruxelles : Communication du rapporteur et échange de vues sur les grandes lignes du rapport concernant la politique énergétique européenne (Rapporteur : M. Blaisse).

Discussion sur la situation en matière de politique charbonnière, sur la base de la déclaration faite par M. Hellwig, membre de la Haute Autorité, le 12 septembre 1966.

Commission de la recherche et de la culture (10)

Réunion du 14 septembre à Bruxelles : en présence des Exécutifs des trois Communautés européennes, examen et adoption du projet de rapport, élaboré par M. Schuijt, sur la proposition de résolution présentée par M. Gaetano Martino, au nom du groupe des libéraux et apparentés, relative à une politique scientifique commune européenne.

Communication du président au sujet de la décision de la commission de se rendre au Centre de recherches nucléaires de Jülich (Allemagne).

Echange de vues au sujet de la suggestion de M. Oele d'examiner la question de l'adoption par la Communauté européenne d'un système unique de télévision en couleurs.

Echange de vues au sujet des travaux de la dixième session tenue par le Conseil de la coopération culturelle (C.E.E.) dans le cadre du Conseil de l'Europe du 6 au 10 juin à Strasbourg.

Commission de la protection sanitaire (11)

Réunion du 16 septembre à Bruxelles : Echange de vues avec la Commission de la C.E.E. sur les parties de l'exposé sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté en 1965 qui relèvent de la compétence de la commission. - Désignation de Mme Gennai Tonietti comme rédacteur de l'avis de la commission sur l'exposé sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté en 1965. - Echange de vues avec la Commission de la C.E.E. sur la proposition de la Commission de la C.E.E. au Conseil concernant une directive relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant les matières pouvant être ajoutées aux spécialités pharmaceutiques

en vue de leur coloration.

Commission des budgets et de l'Administration (12)

Réunion du 22 septembre à Strasbourg : Examen et vote du rapport de M. Leemans sur les comptes de gestion et les bilans financiers de la C.E.E. et de la C.E.E.A. afférents aux opérations des budgets de l'exercice 1964 et sur le rapport de la Commission de contrôle de la C.E.E. et de la C.E.E.A. relatif aux comptes de l'exercice 1964.

Réunion du 29 septembre à Bruxelles : Examen, en présence de la Commission de la C.E.E.A., du projet de budget supplémentaire de recherches et d'investissement, pour l'exercice 1966, établi par le Conseil et échange de vues sur l'état des questions budgétaires de l'Euratom.

Examen d'un avant-projet d'état prévisionnel supplémentaire du Parlement européen pour l'exercice 1966.

Examen de la consultation demandée par les Conseils en application des articles 203/117 des traités de la C.E.E. et de l'Euratom, sur la section de l'avant-projet de budget de la C.E.E. et de l'Euratom afférant au Parlement européen pour l'exercice 1967; examen et vote d'un rapport à ce sujet.

Commission juridique (13)

Réunion du 30 septembre à Bruxelles : Echange de vues sur les délais de réponse aux questions écrites posées aux exécutifs des Communautés européennes. - Examen et adoption du projet d'avis sur la proposition de résolution présentée par Mme Strobel au nom du groupe socialiste et relative au renforcement de la responsabilité parlementaire et à la délimitation des tâches des différentes institutions de la C.E.E. (rapporteur pour avis, M. Jozeau-Marigné. - Désignation de M. Deringer comme rapporteur pour la protection juridique des particuliers au regard des traités européens. -

Commission des associations (14)

Réunion du 19 septembre à Bruxelles : Echange de vues en prévision de la IIe session de la Commission parlementaire mixte C.E.E.-Turquie à Ankara et préparation de la VIIIe session de la commission parlementaire mixte C.E.E.-Grèce à Toulouse.

Examen et adoption du document de travail élaboré par M. Scarascia-Mugnozza sur le IIIe Rapport annuel du Conseil d'Association C.E.E.-Grèce.

Commission Parlementaire Mixte C.E.E.-Grèce

Réunion du 29 septembre au 1er octobre à Toulouse : Examen du IIIe Rapport annuel du Conseil d'Association et des données statistiques relatives à la période 1961-1965.

Examen des documents de travail élaborés par les co-rapporteurs, MM. Hassapidis et Scarascia-Mugnozza et échanges de vues sur :

- le fonctionnement des institutions de l'Association et le rôle de la Commission parlementaire mixte;
- le développement économique de la Grèce, la création de zones industrielles et les interventions de la Banque européenne d'investissement ;
- l'harmonisation de la politique agricole hellénique avec celle de la Communauté européenne;
- les problèmes de la main-d'oeuvre hellénique et de sa spécialisation professionnelle.
- Elaboration et adoption des recommandations à transmettre au Parlement hellénique et au Parlement européen sur le IIIème Rapport annuel du Conseil d'association.

Conférence parlementaire de l'association

Commission paritaire

Réunion du 24 au 29 septembre à Mogadiscio : Examen et adoption du projet de rapport de M. Sissoko sur le IIe Rapport annuel d'activité du Conseil d'Association à la Conférence parlementaire.

Examen des problèmes concernant la coopération technique et culturelle et les solutions à y apporter.

Examen et adoption du projet de rapport de M. Ebagnitchie sur le compte annuel de gestion de l'exercice 1965, ainsi que sur le projet d'état prévisionnel pour l'exercice 1967.

Echange de vues sur le calendrier des travaux des institutions de l'Association.

Echange de vues sur les travaux futurs de la Commission Paritaire et notamment sur le calendrier des réunions à prévoir pour l'année 1967.

II - ASSEMBLEE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Débat politique à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe (26-27 septembre)

La dix-huitième session ordinaire de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe s'est tenue à Strasbourg du 26 au 30 septembre. Le thème le plus important inscrit à l'ordre du jour portait sur un débat de politique générale.

En présentant son rapport sur ce sujet, M. Federspiel (Danemark), rapporteur de la commission politique, a mis en relief combien il est important de faire comprendre à tous les Etats d'Europe que leur division peut compromettre l'avenir de la civilisation européenne. La situation n'est certes plus ce qu'elle était au moment de la guerre froide, a précisé M. Federspiel. Il ne faut toutefois pas oublier que la sécurité de l'Europe dépend toujours dans une mesure essentielle de la force militaire des Etats-Unis d'Amérique et qu'il serait dangereux et ridicule de laisser subsister, au nom de conceptions archaïques, les fossés qui existent entre la C. E. E. et la zone de libre échange.

L'orateur a fait observer ensuite, à propos des rapports entre la Grande-Bretagne, les pays de la zone de libre échange et le Marché commun, que la France doit renoncer à poser deux conditions préalables : d'une part ne plus exiger qu'un pays désireux d'entrer dans la Communauté doive résoudre, avant son adhésion, tous ses problèmes internes ; d'autre part, ne plus obliger les différents pays à attendre pour entrer dans la Communauté, que tous les pays demandeurs aient terminé leurs négociations.

M. Federspiel déplore que les relations économiques entre le Danemark et les pays du Marché commun deviennent chaque jour de plus en plus difficiles. Le Danemark ne peut attendre davantage, et la Grande-Bretagne de son côté ne devrait pas empêcher les autres pays d'adhérer avant elle au Marché commun. Les pays de l'Est ne considèrent plus le Marché commun comme une organisation hostile. C'est une raison supplémentaire pour élargir l'unification de l'Europe. L'aide aux pays en voie de développement constitue l'un des domaines dans lesquels l'Est et l'Ouest peuvent déjà coopérer de manière positive.

Enfin, M. Federspiel s'est déclaré confiant dans le progrès d'une politique d'aide concertée de l'Est et de l'Ouest qui conduise à une paix durable et vérifiable. "C'est peut-être la dernière possibilité dont dispose l'Europe". Il faut l'exploiter si nous ne voulons pas que notre époque apparaisse dans l'histoire comme celle des occasions perdues.

Au cours du débat, M. Heffer (Grande-Bretagne) a fait observer que l'on peut espérer un effort de la part des Français pour résoudre au mieux le problème

de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun. D'autre part, le chef de l'Etat français a déjà fait beaucoup pour rapprocher l'Ouest et l'Est ; l'Europe entière doit lui en être reconnaissante.

M. Costgrave (Irlande) a exprimé sa préoccupation devant l'évolution de la Communauté européenne. Trois ans et demi se sont écoulés depuis que la Grande-Bretagne et divers autres pays ont posé leur candidature au Marché commun. Leur demande a été repoussée, et ce sont des raisons politiques qui ont incité le Général de Gaulle à s'opposer à l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C. E. E. La situation de l'Irlande est devenue des plus difficiles ; ses exportations agricoles vers la C. E. E. ont diminué dans une proportion alarmante en raison du tarif extérieur commun. Cette situation n'est pas seulement grave du point de vue économique, mais aussi du point de vue politique parce qu'elle a fait naître chez les victimes de cet état de chose un véritable ressentiment susceptible de nuire à l'idée européenne.

L'orateur a proposé ensuite la mise en oeuvre immédiate de mesures permettant d'améliorer la situation, notamment la création par l'Assemblée du Conseil de l'Europe d'un organisme qui serait chargé d'examiner les difficultés soulevées par le tarif extérieur commun de la C. E. E.

M. Erim (Turquie) a tenu à souligner l'immense succès obtenu par le Marché commun. On a dit que le Général de Gaulle a fait obstacle à son progrès ; mais un seul homme d'Etat, aussi grand qu'il puisse être, ne saurait empêcher une idée juste de s'imposer. Dans deux ou trois ans, l'unité économique des pays de l'Europe démocratique sera une réalité. Si l'on pense qu'il a fallu des siècles autrefois pour que les Etats progressent, on ne peut que reconnaître l'énorme succès remporté par le Marché commun.

M. Goedhart (Pays-Bas) a fait observer que s'il doit y avoir une amélioration dans les rapports entre l'Est et l'Ouest, ce ne sont pas des négociations entre les pays de l'Europe de l'Est et ceux de l'Europe de l'Ouest qui permettront d'y parvenir ; "Ce ne sont pas les caporaux qui négocient : c'est entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, et entre eux seulement, qu'un accord peut intervenir".

Le premier ministre danois, M. Krag, a déclaré qu'il est impossible actuellement de déterminer de façon précise la forme que pourra prendre à longue échéance l'union de l'Europe. Quoi qu'il en soit, tout ce qui contribue à améliorer la production, à faciliter la libre circulation des capitaux et des hommes, à accroître le niveau de vie, à défendre les traditions culturelles et démocratiques de l'Europe, constitue assurément un pas en avant dans la bonne direction. De toute façon, l'Europe est dans l'impossibilité absolue de s'opposer aux Etats-Unis. Parler d'une Europe s'étendant de l'Atlantique à l'Oural n'est pas réaliste même si les pays européens doivent essayer d'améliorer leurs relations avec l'Union soviétique et l'ensemble des pays de l'Est, qui appartiennent à la grande famille européenne. Le premier ministre a déploré que le chemin menant à l'unité européenne se soit en fait arrêté en 1963. Le nationalis-

me demeure une force puissante et l'Europe occidentale se trouve divisée en deux blocs économiques rivaux. Toutes les tentatives faites depuis trois ans pour sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons ont échoué. Il ne faut cependant pas se décourager et toute initiative comportant quelque possibilité de réussite doit être tentée. Le Danemark est l'un des pays qui souffrent le plus des difficultés existant entre la zone de libre échange et le Marché commun, et nous espérons, a dit le ministre, qu'après la réunion du Conseil nordique, fixée pour février 1967, il sera possible de prendre "une initiative nordique" afin de rechercher une solution aux problèmes européens. Les pays scandinaves pourraient peut-être lancer un appel à la Grande-Bretagne et à la France et les inviter à reprendre les contacts interrompus en 1963.

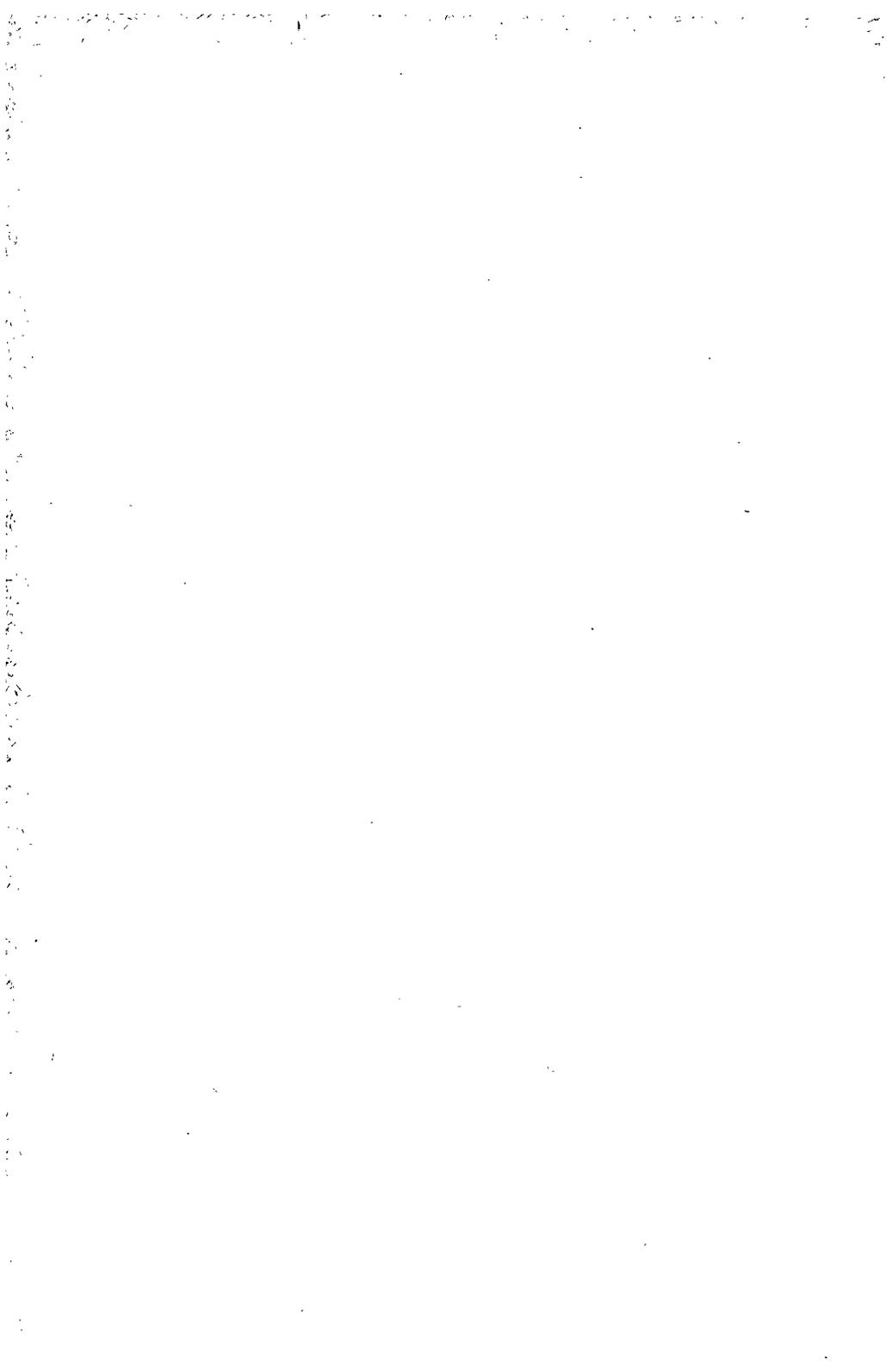
M. Petersen (Norvège) s'est déclaré plutôt sceptique, dans l'état actuel des choses, quant aux effets que pourra avoir "l'Initiative nordique" à laquelle le premier ministre danois a fait allusion. L'orateur a précisé que c'est la France qui bloque la marche vers l'intégration européenne : c'est donc la France qui devrait s'expliquer clairement sur ce qu'elle désire. Tous les autres pays sont disposés à faire des concessions : encore faudrait-il qu'ils sachent exactement ce qu'on leur demande.

M. Blenkinsop (Grande-Bretagne), après avoir remercié le premier ministre Krag pour les informations que celui-ci a données relativement aux intentions du gouvernement danois, a fait observé qu'un des pays de la zone de libre échange ne devrait prendre une initiative quelconque qu'après consultation de tous les autres pays.

M. Edwards (Grande-Bretagne) a fait remarquer au premier ministre danois qu'il faudrait, avant toute démarche, s'assurer des intentions de la France. Il serait en effet inutile de prendre des initiatives si celle-ci avait encore l'intention de s'opposer à l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté européenne. M. Edwards a rappelé en outre que la Grande-Bretagne ne s'est engagée sur la voie de l'adhésion au Marché commun qu'après s'être assurée que les intérêts de tous les membres de la zone de libre échange seraient sauvegardés.

En réponse aux orateurs intervenus dans le débat, le premier ministre danois, M. Krag, a déclaré que tous les membres de la zone de libre échange seraient informés de toutes les initiatives prises et qu'il espérait une attitude favorable de la part du président de la République française.

(Conseil de l'Europe - Assemblée consultative, compte rendu officiel du 26 et 27 septembre 1966)



III - LES PARLEMENTS NATIONAUX

a) France

Question écrite : La création d'une société commerciale de type européen

Dans une question écrite au Premier ministre français, M. Cousté (non inscrit), membre de l'Assemblée nationale, demande quelles unités le gouvernement français compte donner au memorandum de la Commission de la C. E. E. sur la création d'une société commerciale européenne.

Dans sa réponse, le Premier ministre rappelle que "le gouvernement français a, le 15 mars 1965, proposé de créer dans les six pays du Marché commun une société commerciale de type européen, et demandé la création d'un groupe de travail chargé de préparer à cet effet une convention portant loi uniforme. Cette proposition a déjà été examinée à deux reprises par les représentants des six pays. Le mémorandum présenté sur ce sujet, le 22 avril 1966, par la Commission de la C. E. E., analyse les deux solutions possibles au problème de la création d'une forme européenne de société commerciale. On peut en effet envisager que cette création se fasse soit sur la base d'une législation communautaire, soit sur celle de législations nationales uniformes. Bien que prenant position en faveur de la première de ces deux solutions, le memorandum indique que son adoption suppose que soient résolus un certain nombre de problèmes qui en découleraient, et ne méconnaît pas les difficultés d'y parvenir. Tout en persistant à penser que la deuxième solution, qui est celle qu'il a proposée est, dans les conditions actuelles, la plus réaliste et celle qui permettrait d'obtenir des résultats dans un délai rapproché, le Gouvernement ne voit pas d'inconvénient à ce que la discussion soit poursuivie également en tenant compte du memorandum de la Commission. En ce qui concerne les délais, le Gouvernement français a, à plusieurs reprises, insisté sur l'intérêt qu'il y aurait à entreprendre rapidement et à poursuivre activement les travaux à une date aussi rapprochée que possible, sans toutefois se dissimuler que l'élaboration de cet accord nécessitera des travaux et des mises au point assez longues".

(J.O., AN. Débats, 24 septembre 1966)

b) Pays-Bas

Débats : Le discours du trône et l'Europe

Le 20 septembre 1966, à l'occasion de l'ouverture de la session 1966-1967 des Etats généraux, la reine Juliana a fait la déclaration suivante :

"Au début de cette année, les Communautés européennes ont pu, heureusement reprendre leurs activités avec une vigueur renouvelée. Depuis lors, des résultats importants ont été enregistrés au sein de la C. E. E., notamment dans le domaine de l'agriculture. Cependant, des divergences de vues fondamentales subsistent. Ces divergences ont trait en particulier au renforcement de l'influence parlementaire et à l'adhésion de la Grande-Bretagne et d'autres pays européens à la Communauté. Le gouvernement continuera à mettre tout en oeuvre en vue de réaliser ces objectifs et d'assurer la réussite des négociations Kennedy. C'est grâce à ces négociations que la C. E. E. sera en mesure d'apporter une contribution importante à l'expansion du commerce mondial, dont bénéficieront également les pays en voie de développement".

(Séance commune des deux Chambres, session 1966-1967)

Questions écrites

Renforcement de la coopération entre la C. E. E. et l'A. E. L. E.

En réponse à une question posée par M. Berkhouwer (V. V. D.) le 8 septembre, M. Cals, premier ministre et ministre des affaires étrangères a. i., a fait, le 6 octobre, la déclaration suivante :

"Le gouvernement regrette que la C. E. E. n'ait pas encore donné suite jusqu'à présent aux propositions de l'Association européenne de libre échange tendant à instituer une coopération plus étroite avec la C. E. E. Si, au début, l'absence de réaction pouvait s'expliquer par la crise que traversait la C. E. E., il reste que depuis lors il n'a pas été possible de faire l'unanimité sur une réponse vraiment positive. Le gouvernement estime, lui aussi, qu'une initiative néerlandaise en vue d'une réponse positive doit être considérée comme opportune ; à l'heure actuelle, on examine dans quelle mesure une initiative du Président du Conseil pourrait aboutir à un accord".

(Annexe aux débats de la Seconde Chambre, session 1966-1967, p. 33)

Taxe sur le chiffre d'affaires

M. Portheine (V. V. D.) ayant demandé, le 14 septembre, s'il était exact que le ministre néerlandais avait déclaré, lors de la réunion des ministres des finances de la C. E. E. du 12 septembre, que les Pays-Bas envisageaient d'adopter le système de la taxe sur la valeur ajoutée, M. Vondeling, ministre des finances, parlant également au nom de M. Hoefnagels, secrétaire d'Etat aux finances, a déclaré le 26 septembre qu'au cours de la réunion précitée, la délégation néerlandaise avait fait savoir qu'une étude sur l'instauration d'un système de taxe sur la valeur ajoutée avait été adressée aux milieux intéressés et que le gouvernement attendait d'en connaître les réactions.

(Annexe aux débats de la Seconde Chambre, session 1966-1967, p. 11)

Le Conseil spécial des ministres de la C. E. C. A. et le problème du charbon

En réponse à une question posée par M. Westerterp (K. V. P.) le 21 juillet, concernant l'attitude adoptée par la délégation néerlandaise au cours de la session du Conseil spécial des ministres de la C. E. C. A., tenue le 12 juillet 1966, M. Den Uyl, ministre des affaires économiques, a déclaré, le 17 août, que la délégation néerlandaise estimait qu'il n'était pas possible de remédier par des mesures de caractère temporaire au déséquilibre structurel entre l'offre et la demande qui affectait toutes les catégories de charbon. Il importe de se pencher de nouveau sur le problème de l'adaptation de la production à la demande dans l'ensemble de la Communauté, et cela non seulement pour les charbons à coke, mais également pour les autres catégories de charbon. Il ne sera possible de mener une politique adéquate que lorsqu'on verra tout à fait clair dans les problèmes fondamentaux du marché houiller. Si à court terme l'alignement de la production sur la demande devait donner des résultats insuffisants, des mesures complémentaires, telles que la coordination des politiques commerciales en matière de charbons domestiques, devront être prises.

Pour ce qui est des incidences possibles du retard intervenu dans l'élaboration d'un règlement financier commun pour le charbon à coke, il faudra, quel que soit le règlement qui sera en définitive adopté, veiller à ce que les obligations découlant du traité de la C. E. C. A. soient respectées.

(Annexe aux débats de la Seconde Chambre, session 1965-1966, p. 1317)

Le Conseil spécial des ministres de la C. E. C. A. et certains tarifs d'exception

En réponse à des questions de M. Berkhouwer (V. V. D.) relatives à l'approbation par la Haute Autorité d'un certain nombre de tarifs d'exception consentis

par la Deutsche Bundesbahn pour le transport par rail de charbon et de produits sidérurgiques, MM. Luns, ministre des affaires étrangères, Den Uyl, ministre des affaires économiques, Samkalden, ministre de la justice et Suurhoff, ministre des transports, ont déclaré, le 5 septembre 1966, que le gouvernement néerlandais, étant d'avis que la décision n° 14/66 de la Haute Autorité était en contradiction avec le traité de la C. E. C. A., avait décidé d'introduire un recours contre cette décision auprès de la Cour de justice des Communautés européennes à Luxembourg.

(Annexe aux débats de la Seconde Chambre, session 1965-1966, p. 1365)

Mesures prises par la Belgique en vue de diminuer les prix des charbons à usage domestique de production belge

La Haute Autorité devra examiner si l'aide accordée par la Belgique aux entreprises charbonnières en vue d'abaisser les prix des charbons indigènes à usage domestique n'entrave pas le bon fonctionnement du Marché commun. L'exécutif se prépare en ce moment à prendre position. Les conclusions que le ministre néerlandais des affaires économiques entendra tirer de l'attitude de la Haute Autorité et des motifs qu'elle évoquera, seront communiquées à la Haute Autorité soit directement, soit au cours du Conseil spécial des ministres. C'est ce que M. Den Uyl, ministre des affaires économiques, a déclaré le 21 juillet en réponse à des questions posées le 23 juin par MM. Blaisse (K. V. P.) et Maenen (K. V. P.)

(Annexe aux débats de la Seconde Chambre, session 1965-1966, p. 1209)

Aide de l'Etat à l'industrie charbonnière des Pays-Bas
(article 56 paragraphe 2 du traité de la C. E. C. A.)

L'article 56 du traité de la C. E. C. A. stipule que la Haute Autorité peut consentir une aide non remboursable aux entreprises charbonnières contraintes de cesser, de réduire ou de modifier leurs activités. Dans un certain nombre de cas, le gouvernement néerlandais a demandé une telle aide à la Haute Autorité, et celle-ci la lui a accordée. Les travailleurs affectés par les réductions projetées du travail peuvent par conséquent bénéficier des dispositions de l'accord général conclu avec la Haute Autorité le 20 juillet 1966 ainsi que des dispositions de l'article 4 de la décision 3/65 de la Haute Autorité qui complète la réglementation prévue à l'article 56 du traité de la C. E. C. A. Le ministre des affaires économiques estime qu'il n'est pas indispensable, en vue d'une politique efficace et sociale en matière de personnel employé dans les mines ou d'une bonne exécution des règlements d'adaptation, d'appliquer ces dispositions à un grand nombre d'entreprises, voire à l'ensemble de l'industrie minière.

C'est ce que M. Den Uyl, ministre des affaires économiques, a déclaré le 27 juillet en réponse à des questions posées le 13 juillet par MM. Maenen (K. V. P.) et van Son (K. V. P.).

(Annexe aux débats de la Seconde Chambre, session 1965-1966, p. 1235)